



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe
Service des assemblées et affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE à partir de 23h06), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE à partir de 22h20), Mme ADOMO s'est absentée pendant la séance entre 22h20 et 22h30.

La séance est ouverte à 20 h 32.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Bonsoir à tous, bienvenue pour cette première séance du Conseil municipal de l'année. Ah j'ai un problème de micro. Donc bienvenue pour cette première séance du Conseil municipal de cette nouvelle année 2024. Je salue l'ensemble des collègues ainsi que le public. Je vais donner lecture des procurations qui me sont parvenues : Sabrina ABCHICHE donne procuration à Alain CHATAUD, Patrice LATRONCHE à Sophie AMAR, Jacqueline BENAHMED à Delphine BERTRAND, Mylène BENOLIEL à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ et ça coupe... Ensuite Didière DONATIEN à Céline THÉOPHILE, Sylvain SOLARO à Caroline ADOMO qui n'est pas encore présente, et Monsieur SY à Monsieur MAILLER. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Il n'y en a pas ? Parfait.

Je vais donc désigner un secrétaire de séance, je propose David SLIMOVICI, s'il en est d'accord. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. David SLIMOVICI sera donc notre secrétaire de séance. »

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Avant d'approuver le procès-verbal de la dernière séance, je voudrais vous communiquer une information, une information positive puisque, vous le savez peut-être, les contrats de ville arrivent à leur terme depuis la fin de l'année dernière. Donc nous avons eu de longues discussions avec l'État pour redéfinir les quartiers en politique de la ville avec, comme on dit, le carroyage qui devait se faire, c'est-à-dire l'étude des différents secteurs permettant de rentrer dans les quartiers en politique de la ville. Les discussions ont eu cours, notamment avec le préfet à l'égalité des chances qui suivait ce dossier. Nous avons eu, ce matin même, en préfecture, avec mon collègue du département Michel DUVAUDIER une réunion avec la préfète. [Coupure Micro] Ça recommence... Et nous avons pu acter de la situation qui a été publiée d'ailleurs au niveau des circulaires du gouvernement. Et donc ce sont des bonnes nouvelles puisque non seulement nous avons pu, à la différence d'autres communes, maintenir notre nombre de quartiers en politique de la ville (au nombre de cinq) mais, en plus, nous avons pu obtenir un élargissement de ces quartiers, en particulier pour le quartier d'Égalité, et puis surtout pour le quartier des Quatre-Cités puisque, par le passé, une partie des cités-jardins n'avait pas été intégrée. Donc aujourd'hui les choses ont été obtenues, non sans mal, mais nous avons pu obtenir l'intégration de l'intégralité des cités-jardins dans le secteur des Quatre-Cités. On n'a pas encore la notification précise avec le nombre d'habitants qui sont intégrés ; ça, nous l'aurons juste après le recensement qui est en cours, courant mars, en toute logique. Mais, à partir de là, nous verrons les dotations qui seront versées. On peut espérer avoir une dotation supplémentaire qui viendra s'ajouter. Voilà la première information que je voulais vous communiquer. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2023

Monsieur le Maire

« Ensuite nous avons l'approbation du procès-verbal de notre précédente séance du 13 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. Donc pour le dernier PV, page 72, j'ai noté « l'indignité ». Enfin c'est vous qui dites cela, Monsieur le Maire, vous répondez à Monsieur MAILLER : « l'indignité venant de votre bouche ». Moi, j'ai entendu « l'indignité venant de la bouche ». Donc le problème, c'est que l'on est une commune assez grande, le Conseil n'est pas filmé alors qu'il y a beaucoup de communes qui ont le film. Donc on aurait pu vérifier, et la question ne se poserait pas. Mais c'est peut-être une censure, comme je l'ai vécue lors de l'inauguration de la police municipale, quand votre cabinet s'est opposé à ce que je prenne la parole à une journaliste qui posait une question, ce qui n'est pas dans le respect de la liberté de la presse. Et j'ajoute une chose aussi en parlant de cette inauguration, mais même si je déborde un petit peu... »

Monsieur le Maire

« On est sur le PV, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Je finis juste une phrase. »

Monsieur le Maire

« Vous pourrez aborder les choses au titre des questions diverses, mais on est sur l'approbation du PV. »

M. TITOV

« Je finis juste une phrase, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Qui a un rapport avec le PV ? »

M. TITOV

« Je parle de la censure. Je n'ai pas pu visiter les locaux ce jour-là, et comme beaucoup d'élus... »

Monsieur le Maire

« Cela n'a rien à voir avec le procès-verbal. »

M. TITOV

« Comme des membres de votre famille l'ont visité, je trouvais ça dommage, et pas très démocratique. Merci. »

Monsieur le Maire

« Donc aucun rapport avec le procès-verbal. »

M. TITOV

« J'ai parlé du PV. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, vous n'avez pas la parole, je termine. Donc je disais : aucun rapport avec le PV. Il n'y a pas de censure au titre du PV, et je vous rappelle que l'ensemble des conversations qui se tiennent dans cette salle du Conseil municipal sont enregistrées. Même s'il n'y a pas un enregistrement vidéo, elles sont enregistrées. Et donc on a aussi quelqu'un qui retranscrit l'ensemble de ce qui est écrit dans ce Conseil municipal. Donc il n'y a aucune censure et je ne reviendrai pas sur la discussion que vous avez essayé d'ouvrir. Si vous voulez, vous pourrez l'aborder au titre des questions diverses. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce PV ? Donc on va l'approuver : qui est favorable à ce procès-verbal ? Donc il est adopté à l'unanimité.

Liste des décisions prises par monsieur le maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC23-720 du 14 décembre 2023

Exercice du droit de préemption portant sur le fonds de commerce d'un local sis Rue Albert Thomas

DEC23-721 du 19 décembre 2023

Droits de voirie 2024

DEC23-722 à DEC23-733 du 18 décembre 2023

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

DEC23-734 du 22 décembre 2023

Revalorisation des tarifs au 1er janvier 2024 - base nautique, tennis, piscine Delaune, salles municipales, mises à disposition des centres de vacances

DEC23-735 à DEC24-031 du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium

Demande d'achat d'une case de columbarium funéraire individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

DEC24-032 du 9 janvier 2024

Pavillon d'habitation situé 31 rue Albert Thomas à Champigny-Sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la commune de Champigny-Sur-Marne à Monsieur et Madame GOEURY à compter du transfert de propriété à la ville pour une durée de 2 mois moyennant un loyer mensuel hors charges de 604 euros.

DEC24-033 à DEC24-040 du 10 janvier 2024

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC24-041 du 11 janvier 2024

Demande d'attribution de subvention auprès de la région Ile-de-France au titre du Bouclier de sécurité " Soutien des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics"

DEC24-042 du 15 janvier 2024

Demande d'attribution de subvention auprès du Territoire Paris Est Marne & Bois au titre d'une participation financière de 1000€ aux communes membres à un spectacle portant sur le thème des violences faites aux femmes sur la saison artistique 2023/2024 pour le projet Les Femmes de Barbe-Bleue de la Cie 13/31 Lisa Guez

DEC24-043 du 16 janvier 2024

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR)

DEC24-044 du 16 janvier 2024

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR)

DEC24-045 du 16 janvier 2024

Attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR)

DEC24-046 du 22 janvier 2024

Demande d'attribution de subvention auprès de la métropole du Grand Paris, au titre de l'appel à Manifestation d'Intérêt " vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris" pour le projet de valorisation des jeux Olympiques et paralympiques 2024

DEC24-047 du 22 janvier 2024

Parking de 35 places situé 3 boulevard Jules Guesde à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation temporaire et précaire accordée à titre gracieux par la Société du Grand Paris à la commune de Champigny-sur-Marne à compter du 6 juillet 2023 dont la durée ne peut excéder le 25 janvier 2025.

DEC24-048 du 22 janvier 2024

Appartement situé 10 avenue Carnot à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la commune de Champigny-sur-Marne à Madame Simone MOISSE à compter du 29 décembre 2023 moyennant un loyer mensuel hors charges de 420 euros

MARCHES PUBLICS

Marché n° 23A026

Convention entre la Ville et l'association Fondament'All pour l'encadrement de cours de « danse Afro » pour un montant total de 2 250 euros TTC

Marché n°23A027

Convention entre la Ville et l'association Je crois en vous tous pour assurer l'encadrement de cours de yoga pour un montant total de 2 400 euros TTC

Marché n°23A028

Convention entre la Ville et l'association Les petites mains qui dansent pour assurer l'encadrement d'ateliers d'éveil musical parents/enfants pour un montant total de 630 euros TTC

Marché n°23A029

Convention entre la Ville et Marine MINGOT SURGOT pour assurer l'encadrement de cours de danse pour un montant total de 3 900 euros TTC

Marché n° 23A030

Convention entre la Ville et l'auto entrepreneur Tahereh GREGOIRE pour assurer l'encadrement d'ateliers d'échange de parole avec les participants pour un montant total de 2 025 euros TTC

Marché n° 23A031

Convention entre la Ville et le Point Ecoute de Champigny-MDA pour assurer l'encadrement des ateliers Eloquences pour un montant total de 1 920 euros TTC

Marché n°23A133

Contrat de nettoyage des locaux de la police municipale avec la société CFN (Compagnie Francilienne de nettoyage) pour un montant annuel total de 23 229,73 euros HT

Marché n°23A236

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Dragon » entre la Ville et la SAS Centaure pour un montant total de 8 862 euros TTC

Marché n°23A237

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Henri Texier/chance trio » entre la Ville et Sound Surveyor SARL pour un montant total de 3 694,50 euros TTC

Marché n°23A238

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Dedans moi » entre la Ville et Filomène et Compagnie pour un montant total de 4 727,46 euros TTC

Marché n°23A239

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Marie des poules » entre la Ville et SAS Atelier théâtre actuel pour un montant total de 7 912,50 euros TTC

Marché n°23A245

Convention saison 2022/2023,2023/2024 et 2024/2025 entre la Ville et l'association Lubi pour la mise en œuvre d'un projet artistique et la contribution à la sensibilisation des campinois à la création musicale pour un montant annuel de 8 000 euros TTC

Marché n°23A246

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Matière(s)première(s) » entre la Ville et Association par terre pour un montant total de 6 588,05 euros TTC

Marché n°23A247

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Daniel Zimmermann / Variations sur la musique de Gainsbourg » entre la Ville et Sound Surveyor SARL pour un montant total de 2 848,50 euros TTC

Marché n°23A248

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Hippocampe » entre la Ville et l'association Compagnie des bestioles pour un montant total de 7 717,20 euros TTC

Marché n°23A249

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Le complexe du pingouin » entre la Ville et l'association Le mouton carre pour un montant total de 8 026,44 euros TTC

Marché n°23A250

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Quand je serai grande, je serai Patrick Swaze » entre la Ville et SARL Little Bros pour un montant total de 4 030,30 euros TTC

Marchés n°23F130 à n° 23F132

Contrat de fourniture d'équipements et de vêtements de police municipale et d'agents de surveillance de la voie publique entre la Ville et la SAS DOURSOUX en 3 lots :

1. Lot 1 : vêtements de travail police municipale pour un montant de 100 000 euros HT
2. Lot 2 : vêtements de travail ASVP pour un montant de 30 000 euros HT
3. Lot 3 : accessoires et équipements pour un montant de 100 000 euros HT

Marché n°23F135

Contrat d'exécution des contrôles de vérification dans les différents bâtiments et équipements de la ville de Champigny-sur-Marne entre la Ville et la société Apave exploitation France pour un montant de 34 162 euros HT

Marché n° 23F145 à n°23F146

Contrat multi-attributaires de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles pour les opérations de requalification d'espaces publics de la ville de Champigny-sur-Marne avec les sociétés Egis ville et Transports, EPI (Etude Projet Industriels) et GTA Environnement en 2 lots :

1. Lot 1 : missions de maîtrise d'œuvre – Loi MOP pour un montant de 500 000 euros HT
2. Lot 2 : missions ponctuelles et d'assistance diverses pour un montant de 200 000 euros HT

Marché n°23F167 à n° 23F176

Contrat de travaux de construction de la médiathèque du centre-ville en 9 lots :

1. 23F167 : Lot 1 contrat avec la société SPIE BATIGNOLLES OUTAREX pour un montant de 11 400 000 euros TTC
2. 23F168 : Lot 2 contrat avec la société TBS pour un montant de 2 508 134,63 euros TTC
3. 23F169 : Lot 3 contrat avec la société AURION pour un montant de 2 625 600 euros TTC
4. 23F170 : Lot 4 contrat avec la société NOUVELLE CARRELAGE PLUS pour un montant de 105 940,87 euros TTC
5. 23F171 : Lot 5 contrat avec la société FBI pour un montant de 1 331 707,12 euros TTC
6. 23F172 : Lot 6 contrat avec la société IRIS pour un montant de 119 400 euros TTC
7. 23F174 : Lot 8 contrat avec la société SNTP pour un montant de 358 286,85 euros TTC
8. 23F175 : Lot 9 contrat avec la société FBI pour un montant de 457 869,55 euros TTC
9. 23F176 : Lot 10 contrat avec la société SPE pour un montant de 637 389,60 euros TTC

Marché n°24A022

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Conte des 9 continents » entre la Ville et la Cie la Tortue pour un montant total de 1 600 euros TTC

Marché n°24A023

Contrat d'hébergement logiciel billetterie entre la Ville et la société horanet pour un montant total de 1 662 euros TTC

Marché n°24A024

Contrat de maintenance et d'assistance logiciel billetterie horanet pour un montant total de 4 668 euros TTC

Marché n°24A032

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Ciné concert explorations merveilleuses » entre la Ville et la société Gomme production pour un montant total de 844 euros TTC

Monsieur le Maire

« Ensuite nous avons la communication des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de... »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« J'aurai une question diverse. »

Monsieur le Maire

« On prendra les questions diverses après. On prend les décisions déjà, si vous le voulez bien, parce que je sais qu'il y a souvent beaucoup d'interventions sur les décisions. Donc est-ce qu'il y a des interventions sur les décisions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues et chers amis du public. Donc, comme à l'accoutumée, étant donné que, malheureusement, les intitulés des décisions qui sont rapportées sont parfois plus que laconiques... »

Monsieur le Maire

« Vous avez une question, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Oui, oui, c'est bon, je vais poser des questions, mais je me permets d'introduire. Je croyais qu'il ne fallait pas que l'on s'interrompe les uns les autres. »

Monsieur le Maire

« Mais vous avez la parole, mais parlez... »

M. MAILLER

« Et là, vous m'interrompez, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Non, non. »

M. MAILLER

« Alors décision 23-720 : exercice du droit de préemption portant sur le fonds d'un commerce sis rue Albert-Thomas. Je voudrais avoir des précisions sur le prix de la préemption, sur quel projet, pour quel projet ce bien a été acquis, et le montant de l'avis des Domaines, et le numéro de la rue évidemment puisque rue Albert-Thomas, malgré tout, elle est quand même assez grande.

Décision 23-721 : droits de voirie 2024. Eh bien droits de voirie, est-ce qu'il y a eu des augmentations ? En gros, qu'est-ce que porte cette décision ?

Revalorisation des tarifs au 1^{er} janvier 2024 - base nautique, tennis... Donc c'est la décision 23-734. Quel est le montant de cette revalorisation ?

Décision 24-032 : pavillon d'habitation situé 31, rue Albert-Thomas. Convention d'occupation précaire au profit de Monsieur et Madame... à compter du transfert de propriété de la Ville pendant deux mois. De quoi s'agit-il et quel est le montant de l'avis des Domaines sur la valeur locative de ce bien ?

Concernant les décisions 24-043, 044, 045, qui concernent les aides exceptionnelles dans le cadre des contrats campinois de réussite, quels sont les montants attribués et quels types de projets ont été soutenus ?

Concernant la décision 24-047 concernant la mise à disposition de 35 places de parking sur le parking situé 3, boulevard Jules-Guesde avec la SGP, pourquoi la SGP aurait-elle un traitement de faveur en ne payant rien, puisque c'est à titre gracieux, alors que les Campinois, eux, doivent maintenant désormais payer dans certaines parties de la Ville le stationnement ?

Décision 24-048 : appartement situé 10, rue Carnot. Convention d'occupation précaire accordée à une dame pour le montant de 420 €. Même question que pour la précédente mise à disposition : le montant de l'avis des Domaines sur la valeur locative, et quel est le motif de cette mise à disposition d'un bien communal ?

Décision 23A133 : pourquoi le choix de passer un contrat de nettoyage pour les locaux de la police municipale pour un montant de 25 000 € ? Pourquoi les agents communaux [coupure micro] Mon micro ne marche pas... »

Monsieur le Maire

« Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez prendre celui d'à côté. »

M. MAILLER

« Ah, ça y est, c'est revenu. Donc pourquoi est-ce que vous ne préférez pas donner cela aux agents communaux qui sont tout à fait en mesure de faire ce type de prestation ?

Je vous remercie d'ailleurs pour toutes les décisions relatives aux cessions de droits de représentation, puisque là, effectivement, les intitulés sont complets, on a le montant, on a l'association, et donc là, il n'y a pas besoin de poser de questions sur ces conventions, enfin sur ces marchés publics. Ce sera tout pour ce soir. »

Monsieur le Maire

« Vous n'interviendrez pas d'ici à ce soir ? Non, vous ne parliez que des décisions. »

M. MAILLER

« Pour les décisions, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Ah ! Un peu d'humour ! Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Bonsoir à tous. Oui, j'espère que cela ne va pas trop recouper avec les questions de mon collègue. C'est la 23-720, l'exercice du droit de préemption. »

Monsieur le Maire

« C'est la même. »

Mme CAPORAL

« La 23-734. »

Monsieur le Maire

« C'est la même. »

Mme CAPORAL

« C'est la même ? La 24-041 : attribution d'une subvention auprès de la Région au titre du Bouclier de sécurité « Soutien aux forces ». [...] J'aimerais savoir quel est le montant qui a été demandé.

La 24-046 : attribution d'une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris. J'aimerais connaître le montant et, peut-être que je n'ai pas tout vu, mais je n'ai pas noté pour quelle raison on demandait cette subvention.

La 23A027 : une convention entre la Ville et l'association pour l'encadrement du yoga. Dans quel cadre ?

De même le marché 23F145 à 146 : contrat multi-attributaires, maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, etc. De quoi s'agit-il exactement ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien, il y a d'autres questions sur ces décisions ? M. TITOV. »

M. TITOV (*hors micro*)

« Non, en fait, c'était juste pour dire qu'il y a des problèmes de micros. »

Monsieur le Maire

« Ça ne nous avait pas échappé. »

(Rires)

M. TITOV (*hors micro*)

« Et tout à l'heure, quand on a parlé, c'était très stressant. »

Monsieur le Maire

« Cela n'avait pas échappé. Donc la personne qui est en charge du sujet doit s'en occuper.

Alors, pour répondre à vos questions, je vais peut-être commencer par la dernière. Madame CAPORAL, vous me demandez ce qu'est un contrat multi-attributaires de maîtrise d'œuvre en prestations autour de la requalification des espaces publics auprès des trois délégataires en question, enfin des deux titulaires en question. Eh bien tout simplement, c'est dans l'intitulé : on a besoin de faire des études pour réaliser les travaux au niveau des espaces publics dans le centre-ville, compte tenu de la reconfiguration qui est en cours.

Concernant la convention de l'association pour du yoga, et bien ce sont des cours de yoga qui s'effectuent effectivement dans une Maison pour tous, et donc c'est dans ce cadre-là que nous faisons appel à cette prestation.

Monsieur MAILLER, vous nous avez demandé, sur le contrat de nettoyage des locaux de la police municipale, pourquoi on n'a pas pris les agents de la Ville. Eh bien tout simplement parce que les agents de la Ville, ils n'arrivent pas à travailler 7 jours sur 7, et que c'est une prestation qui se fait 7 jours sur 7, 365 jours par an. Et donc d'ailleurs je vous signalerai que l'on a un certain nombre de services qui avaient déjà été sous-traités parce que les agents de la Ville refusaient de travailler le samedi ou le dimanche, notamment sur le nettoyage, et que nous avons, puisque vous aviez déjà posé cette question, eu recours à la société Nicollin. Je le dis d'autant plus aisément que ce n'est pas moi qui avais pris cette décision à l'époque, et nous avons reconduit. Donc ce n'est pas une nouveauté en la matière. Concernant la demande d'attribution, Madame CAPORAL, la demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, eh bien cela concerne les Jeux olympiques. Vous savez que le 21 juillet, nous avons le passage de la flamme olympique à Champigny. Donc pour accompagner ce mouvement, nous allons organiser une opération, que nous espérons la plus populaire possible, avec les associations sportives de la Ville, et avec tous les Campinois qui voudront participer à cet événement. Et donc, à ce titre-là, nous avons sollicité un financement de la Métropole du Grand Paris que nous avons obtenu. Et donc il y aura un financement de plus de 50 % des dépenses qui seront engagées sur cette manifestation.

Vous avez demandé aussi la demande d'attribution de subvention ; ce n'est pas une attribution, c'est une demande d'attribution de subvention qui a été faite auprès de la Région Île-de-France pour le Bouclier de sécurité. Eh bien, dans le cadre du dispositif du Bouclier de sécurité de la Région Île-de-France, nous obtenons 30 % de financement pour les caméras qui sont installées dans le cadre de la vidéoprotection ainsi que les équipements pour nos policiers municipaux. Donc tout dépend des dossiers que nous introduisons. C'est sur plusieurs années, puisque nous avons déjà obtenu un premier financement sur l'année 2023, et que nous réitérons sur 2024. À chaque fois que nous installons des caméras, nous faisons une demande de financement sur ces éléments.

Alors je dirai un mot de vos commentaires toujours un peu désobligeants et déplacés, Monsieur MAILLER. Concernant le stationnement pour la rue Jules-Guesde, vous dites : pourquoi on ferait une gratuité à la Société du Grand Paris alors que l'on fait payer les Campinois sur le stationnement ? Sur ce secteur-là, il n'y a pas de stationnement payant, donc ne faites pas d'extrapolation qui sont pour le moins malvenues, déjà. Ensuite la Société du Grand Paris, je vous rappelle que vous, vous aviez fait la gratuité pour l'intégralité des voies de voirie alors que nous, nous leur faisons payer aujourd'hui. Là, il y a besoin effectivement d'avoir un espace réservé puisque cela va devenir une zone de chantier. Il ne vous aura peut-être pas échappé qu'au-delà de la 15 Sud, nous aurons la 15 Est, et la 15 Est, elle aura des zones de chantier sur ce secteur. Donc c'est l'objet de cette décision.

Concernant les aides dans le cadre du contrat campinois de réussite, c'est toujours la même chose, vous posez à chaque fois les mêmes questions. On est essentiellement sur des aides sur l'outil informatique, et donc ce sont souvent des aides qui sont entre 200 et 500 €. Si vous voulez avoir le

détail à chaque fois de chaque sujet, on pourra vous le communiquer mais je ne vois pas tellement l'intérêt majeur que cela peut représenter. C'est utile en tout cas pour les jeunes qui en bénéficient et nous en remerciant à chaque fois, et en particulier Saphir AKKOUCHE qui suit ce dossier de près.

Sur le droit de préemption portant sur le fonds de commerce du local rue Albert-Thomas, eh bien c'est la pizzeria qui existe rue Albert-Thomas, qui est à la vente. Dans le cadre du CRAC, effectivement, nous faisons jouer notre droit de préemption pour maîtriser le type de commerce susceptible de s'installer à la place de cette pizzeria qui a fermé ses portes.

Les droits de voirie, effectivement, il y a une revalorisation de 5 %, tout comme la revalorisation des tarifs sur les activités sportives, ce qui est en dessous des valeurs de l'inflation en la matière.

Sur le pavillon d'habitation, 31, rue Albert-Thomas, eh bien les propriétaires nous ont fait part de leur souhait de vendre, et donc la Ville se porte acquéreur. Et pendant que nous n'avons pas encore réalisé l'intégralité de cette opération, eh bien ils ont un droit de jouissance pour continuer à rester dans leur bien avec l'objectif de construire le futur Centre municipal de santé sur cette pointe de la rue Albert-Thomas.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Oui, pour la décision 048, l'appartement du 10 rue Carnot. Eh bien c'est une convention qui a été faite au regard de la valeur du bien, la valeur d'un bien très dégradé. En fait, cette personne a acheté un bien dans le programme OGIC. Conformément à une discussion avec la Ville, cette dame, qui est propriétaire de son logement, a besoin effectivement de pouvoir utiliser, dans le cadre de cette convention d'occupation précaire, son logement, tant que les logements réalisés par le promoteur OGIC et celui de Monoprix ne sont pas encore achevés.

Voilà. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des points. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« En fait, non. Oui, ce que je voulais savoir à propos de ce Bouclier de la sécurité, j'aimerais savoir quel est le montant pour cette année. D'autre part, est-ce que vous pouvez me donner le pourcentage des revalorisations des tarifs pour la 23-734 ? »

Monsieur le Maire

« Je viens de le faire, Madame CAPORAL. Il faut juste écouter les réponses. J'ai dit que c'est 5 %. Et pour le récapitulatif, eh bien, écoutez, on vous donnera un récapitulatif quand on aura quelque chose de complet. Pour l'instant, on demande à chaque fois une participation financière à la Région sur l'ensemble des équipements mais, comme je vous l'ai dit, c'est aussi en fonction des besoins. À chaque fois que l'on a un nouveau policier municipal, il y a une dotation de tenue de travail, ce qui est bien normal et, à ce moment-là, on peut enclencher une demande auprès de la Région ; à chaque fois que l'on a des effectifs comme à chaque fois que l'on a des équipements les concernant, tout comme à chaque fois que nous mettons en place une caméra, nous demandons un financement systématique à la Région. Donc c'est quelque chose qui est appelé à perdurer.

Voilà. Donc j'ai répondu à l'ensemble des questions. Avant d'attaquer l'ordre du jour, je vais noter les questions diverses, s'il y a des questions diverses : Monsieur FAUTRE, vous avez une question diverse, vous l'avez précisé ; ensuite Monsieur TITOV, Madame CAPORAL et Monsieur MAILLER.

Très bien, nous allons pouvoir passer maintenant à l'ordre du jour. Et donc le premier point est le budget primitif, et je laisse la parole à Sophie AMAR. »

1) Budget primitif 2024 – Budget principal Ville

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Avant de commencer mon intervention, je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des services qui ont fait un énorme travail pour continuer à maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Pour être brève, je les remercie vraiment très, très chaleureusement avec une petite mention particulière au service des finances qui, comme vous vous en doutez, sort d'une période particulièrement chargée et qui a, pour être tout à fait honnête, rencontré quelques difficultés pour la mise en place de la M57, puisque l'État fournit des logiciels, et ce n'est pas toujours au point. Donc je les remercie.

Je vais commencer mon intervention. Comme vous le savez, depuis juillet 2020, nous nous sommes engagés à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de maximiser l'investissement soutenable au profit des Campinois. Ce nouveau budget est, une fois de plus, l'illustration de ces engagements, alors même que le budget 2024 intègre, entre autres, l'impact de la hausse générale des prix et de la valeur des points d'indice. Ce budget 2024 se caractérise également par un maintien de notre niveau d'autofinancement, qui nous permet de financer nos projets d'investissement attendus par les Campinois, tout en n'augmentant pas le taux de la taxe foncière, alors même que l'augmentation des taux d'intérêt constatée en 2023 pourrait se maintenir en 2024.

Ainsi le budget 2024 se caractérise par les éléments suivants : ce budget s'équilibre à hauteur de 137,8 M € en fonctionnement et de 84,7 M € en investissement, soit une augmentation globale de 11,96 % par rapport au budget primitif de 2023, principalement du fait de l'évolution de la section d'investissement, et surtout de nos dépenses d'investissement qui augmentent de 28,97 %, preuve s'il en fallait que les travaux tant attendus par les Campinois sont en cours de réalisation.

De façon plus détaillée, en termes de recettes réelles de fonctionnement, celles-ci augmentent de 3,29 % par rapport au budget primitif 2023. Cela s'explique principalement par :

- La restructuration tarifaire des concessions des cimetières, qui a permis de se rapprocher des politiques tarifaires des communes alentour ;
- Une fréquentation plus importante des usagers, en particulier concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires ainsi que les écoles d'art et les activités sportives ;
- La revalorisation des bases fiscales qui s'élève pour 2024 à 3,9 %. Ainsi le montant attendu de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, compensation incluse, s'élève à 66 384 412 € pour 2024.

Le FSRIF et la compensation versée par la Métropole du Grand Paris sont, eux, inscrits pour le même montant au BP 2024, soit respectivement 5 853 000 € et 16 871 980 €.

À l'inverse, il est prévu une diminution des droits de mutation, en raison de la conjoncture immobilière actuelle. Les dotations et participations restent, elles, relativement stables avec une très légère augmentation de 1,1 % en raison principalement d'une hausse de la dotation de solidarité urbaine de 0,5 %, suite à l'augmentation de l'enveloppe au niveau national de 90 M €, et d'une augmentation des compensations des exonérations fiscales.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles évoluent à la hausse, également à hauteur de 3,82 % par rapport au budget primitif 2023, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, les charges à caractère général augmentent de 6,9 % en raison notamment de la hausse du prix de l'électricité et de l'inflation générale. D'autre part, les charges de personnel évoluent à la hausse à hauteur de 1,5 %, notamment afin de prendre en compte, en année pleine, un certain nombre de mesures nationales telles que l'augmentation du point d'indice du 1^{er} juillet 2023 de 1,5 % (dont on avait déjà parlé qui, là, se fera en année pleine), l'attribution de 5 points d'indice à chaque agent au 1^{er} janvier 2024, l'augmentation du taux de prise en charge minimum par la collectivité des abonnements transport qui passe ainsi de 50 % à 75 %. Cette hausse intègre aussi l'effet des avancements d'échelons et de grades décidés au niveau local, de la poursuite de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, que nous avons appelé RIFSEEP, avec la révision du complément indemnitaire annuel appelé CIA. Ce n'est pas la même, hein ?

Enfin les charges financières augmentent également de façon plus que considérable de BP à BP, puisque cette hausse s'élève à 54 %, soit plus de 1 M €, et ce, en raison d'emprunts toxiques signés en 2006 et en 2008, dont les formules de taux se sont déclenchées en 2023 et qu'il n'est pas possible de renégocier favorablement à ce jour.

Concernant la section d'investissement, comme indiqué précédemment, celle-ci augmente plus que considérablement, avec une hausse de dépenses réelles d'investissement de 29 % pour atteindre 83 M €. Ces hausses concernent principalement les immobilisations incorporelles à hauteur de plus de 50 %, soit 1 M €, et qui comprend en particulier les frais d'études pour le pôle gare Grand Paris Express Champigny-centre, des études énergétiques, des diagnostics techniques de bâtiments et de voiries (faisabilité, programmation des opérations nouvelles).

Les immobilisations corporelles, quant à elles, plus 22 %, dont les crédits prévus au budget primitif 2024 sont principalement destinés aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des nouveaux équipements, 12 067 000 € ; aux travaux de grosses réparations et de rénovation, réhabilitation de tous les bâtiments communaux, 8 139 000 € ; aux travaux d'amélioration de la voirie et de ses accessoires, l'éclairage, la signalisation, 12 530 000 €.

Les opérations d'équipement, plus 138,8 %, avec l'inscription des crédits nécessaires notamment à la réalisation des opérations suivantes : la construction de la médiathèque du centre-ville, 10 M € ; la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis, 7 M €. Par ailleurs, sont également prévus au budget les crédits qui permettent de financer les immobilisations en cours telles que les places de parking pour un montant de 6 381 000 €.

Cette augmentation des dépenses d'investissement est financée par une augmentation des recettes réelles d'investissement : plus 39 %, et en particulier des subventions d'investissement, puisque sont inscrits au BP 2024 10 M de subventions d'investissement contre 4,7 en 2023, soit une augmentation de 112,4 %. Alors vous avez notamment la subvention de l'État pour la médiathèque du centre-ville 3 050 000 €, la subvention ANRU pour le Bois l'Abbé, 1 920 000, la subvention État dotation politique de la Ville pour la rénovation du stade Duprat 628 000, la subvention Métropole du Grand Paris pour la rénovation du stade Duprat 375 000, et les subventions liées aux études du pôle gare, 300 000.

Le financement des investissements est par ailleurs complété par le recours à l'emprunt estimé à 48 742 000, mais qui constitue un montant maximal qui, par ailleurs, sera réexaminé au moment de la reprise du résultat 2023 et de l'aboutissement des diverses autres demandes de subventions,

notamment auprès de l'État (alors dotations de soutien à l'investissement local, fonds vert, subventions de la Région Île-de-France), dans la mesure où seules les subventions notifiées sont inscrites au budget primitif 2024.

Ainsi ce budget 2024 prévoit un montant inégalé d'investissements avec la réalisation de projets attendus par les Campinois depuis de nombreuses années, et qui sont par ailleurs en partie financés grâce à notre recherche de financements externes systématisée, et tout aussi inégalée.

Par ailleurs, il permet de maintenir des ratios budgétaires sains et soutenables, à savoir un taux d'épargne brute de 12 % et un taux d'épargne nette de 3,5 %, et une capacité de désendettement de 10 ans. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Tout d'abord, avant de laisser la parole au débat, je veux remercier à mon tour l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce budget : la contrainte était complexe, je dois le dire, à la fois parce que les coûts se sont envolés, et ça comme pour toutes les collectivités, quelle que soit la taille de la Ville : la contrainte notamment sur les fluides, l'évolution des coûts de l'énergie qui touche chacun dans son domicile a eu un impact extrêmement lourd, puisque nous avons au total 200 bâtiments sur la commune, dont 80 majeurs, en particulier au niveau des écoles et des installations sportives. Et donc il y a un coût énergétique qui est extrêmement lourd. Et, par ailleurs, vous avez des coûts de fonctionnement pour lesquels il y a eu des évolutions fortes cette année, la question de la masse salariale en particulier sur [Coupure micro] Je pense que le micro est vraiment problématique... Donc pour des questions de masse salariale qui ont évolué pour cette année avec le point d'indice et, au-delà de cela, bien évidemment aussi les mesures que nous avons souhaité prendre et que nous assumons pleinement, avec la prime pour le pouvoir d'achat et nous avons même une délibération en ce sens. Pour autant, nous sommes encore dans un phénomène de rattrapage sur les questions de l'investissement. C'est un budget qui est ambitieux. Il a fallu travailler fortement pour tous les services et tous les élus en charge d'une délégation pour faire en sorte que l'ensemble de ces contraintes budgétaires puissent être résolues en termes d'équation financière pour arriver à ce budget, tout en respectant pleinement le débat des orientations budgétaires que nous avons fixées avec ce que nous souhaitons faire. Donc je souhaite remercier à nouveau l'ensemble des services pour le travail qui a été effectué, et le travail collectif que nous avons réussi à établir pour faire un budget, qui de l'avis même de l'association des Maires de France disait que c'était une équation quasi impossible que cette année. Est-ce qu'il y a des interventions ? Alors, Monsieur TITOV, Monsieur MAILLER, Madame CAPORAL. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, j'avais quelques questions. Pouvez-vous d'abord préciser pour le budget, le montant de l'augmentation, au niveau de la taxe foncière, des ordures ménagères, même si c'est du fait du territoire, cela reste une augmentation pour les Campinois. Donc est-il possible d'avoir le montant de l'augmentation ? Et vous avez évoqué, Madame AMAR, un budget conséquent pour des places de parking, pouvez-vous préciser de quoi il s'agit ? Où cela ? Pourquoi ? Et enfin, je vous avais posé, il y a quelques mois, une question sur le budget, sur les notes de frais du Maire, du cabinet et des adjoints, et vous n'aviez pas réellement répondu. Et je viens de trouver une décision du Conseil d'État datant du 8 février 2023 qui stipule : "Les notes de frais, les reçus et les factures de déplacement, les factures de restauration, les frais de représentation d'élus locaux sont

communicables à toutes personnes qui en font la demande.” Et pas qu’aux élus. Donc merci de nous les communiquer. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais me permettre de répondre, avant de laisser la parole à Monsieur MAILLER, à cette question, parce que vous revenez sur quelque chose qui est très intéressant, Monsieur TITOV. On ne peut pas vous communiquer quelque chose qui n'existe pas. Il n'y a pas de notes de frais. D'ailleurs s'il y avait des notes de frais, on aurait fait une délibération en la matière. Et donc comme on n'a pas fait de délibération, il n'y a pas de notes de frais, voilà. En revanche, par le passé, il y avait des notes de frais. On en a retrouvé de très litigieuses. J'ai eu déjà l'occasion de l'évoquer ici, y compris des emplois fictifs. Alors sur ces notions-là, puisque vous essayez de chercher des choses qui n'existent pas, je crois que vous feriez bien de faire un peu attention.

Sur la TEOM, je vais me permettre de répondre, vous l'avez dit vous-même, cela relève du Territoire. Pour l'instant, les taux n'ont pas été votés. Ce que je peux vous dire, c'est que cela augmentera certainement puisque la taxe liée à la TGAP est appelée à monter, puisque le choix qui a été fait, notamment au SMITDUVM, un syndicat qui n'est pas tenu par la droite, on a fait le choix de l'enfouissement, et ce choix de l'enfouissement est aujourd'hui extrêmement coûteux et peu écologique d'ailleurs. Donc on aura certainement des augmentations, on sera appelés à en reparler en Conseil de Territoire, puisque c'est là que cela se décide.

Concernant l'achat des parkings, on l'a déjà évoqué, c'est celui des parkings, notamment sous l'ensemble immobilier où il va y avoir le Monoprix. Nous allons racheter des parkings, mais nous allons les revendre dans le cadre d'une délégation de service public. Alors, en fin de compte, ce sera une opération certainement neutre pour la Ville. Donc n'ayez crainte, si vous vous inquiétez pour les finances de la Ville. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame AMAR pour cette présentation. Alors vous imaginez bien que je vais bien évidemment m'inscrire totalement en faux avec ce que vous venez de dire. Comme pour les précédents budgets, il y a un manque de transparence évident, une certaine opacité, voire même, comme je l'ai déjà dit, une certaine insincérité du budget, pas de vous, Madame AMAR, ce n'est pas vous qui êtes insincère, mais en tout cas les documents que vous nous donnez. En matière d'ailleurs de transparence, on a encore un exemple récent. On l'avait déjà eu lorsque mon collègue vous avait demandé de nous transmettre les pièces du marché public relatif à la restauration scolaire, pour lequel vous avez eu la générosité de nous envoyer un document qui est biffé de partout. On a l'impression, en fait, que l'on est face au secret-défense. Et quand nous avons demandé les factures relatives à la fresque de Madame Chloé WARY, que vous avez recouverte par mégarde, par erreur, pareil, vous nous avez transmis une facture avec aucun montant chiffré alors que, légalement, ce sont des documents communicables, comme le disait mon collègue, qu'il y a de la jurisprudence, qu'il y a des avis de la CADA. Donc, en termes de transparence, c'est vrai que c'est un petit peu gênant. Mais c'est vrai que quand j'ai entendu, lors de l'inauguration de la police municipale, Madame PÉCRESSE se gargariser de dire qu'elle n'avait pas, avec la Région, de compétences pour financer tous les équipements de sécurité divers et variés, les travaux liés à la police, enfin au bâtiment de police municipale, mais que c'était pas bien grave et avec l'assentiment de l'État, je me dis que l'on n'est plus à cela près sur la question de la transparence et la transmission des documents administratifs.

Une nouvelle fois, ce budget que vous nous présentez est une cascade de chiffres avec peu de détails ; quelques explications, mais globalement, on est incapables dans ce budget de déterminer quelle est la politique que vous voulez mener pour la jeunesse, que vous voulez mener pour la petite enfance, pour la santé, pour la condition animale, pour tout un lot de politiques publiques sur lesquelles vous communiquez beaucoup, mais pour lesquelles, pour le moment, on n'a pas grand-chose. Parmi les exemples, et donc je vous demanderai effectivement de nous communiquer les informations : quand on regarde sur le descriptif de la note sur les charges à caractère général par exemple, vous nous dites "achat de repas", et donc avec une augmentation qui est mise en valeur en nous disant : c'est l'augmentation des effectifs et la revalorisation contractuelle du contrat avec Elior au 1^{er} septembre. Je voudrais savoir quelle est la part dans cette augmentation de l'augmentation des effectifs, quelle est cette augmentation, et quelle est la revalorisation contractuelle, c'est-à-dire ce que l'on paye de plus à Elior sur ce sujet-là.

La même chose sur les contrats de prestations de services. Un montant est indiqué avec une liste qui se termine par trois petits points, donc je souhaiterais avoir communication de l'ensemble de cette liste et de voir ce que pèse chacun des contrats à l'intérieur de cette ligne budgétaire.

La maintenance : vous évoquez une baisse de maintenance. Moi je crois qu'elle est de 80 000 €. Comment se fait-il ? Qu'est-ce qui justifie cette baisse ? Peut-être que vous avez une bonne explication, mais en tout cas, on n'a pas, dans le document que vous nous donnez, l'explication.

Pareil sur l'entretien de la voirie : a priori, bon an mal an, vous reconduisez les sommes du précédent budget, mais aucun élément sur le programme, sur ce que vous allez essayer de faire, même un vague programme pluriannuel. Donc, en fait, vous inscrivez des chiffres que l'on pourrait qualifier de chiffres d'affichage plus qu'autre chose.

De la même manière sur les fluides, vous signifiez une augmentation de 600 000 € alors que, semble-t-il, même s'il y a des augmentations, ça se stabilise, alors que nous avons déjà rajouté au budget supplémentaire 1,1 M € lors du budget supplémentaire, plus 100 000 d'achats directs d'énergie. Donc j'ai un peu de mal à comprendre. Cela veut dire que l'on a déjà rajouté beaucoup, donc on imagine que ce niveau-là est maintenu, et on rajoute encore, donc j'aimerais avoir quelques explications sur ce montage parce que, quand on avait fait le BS, vous nous aviez dit que c'était le SIPPAREC qui nous avait transmis ces éléments pour que l'on soit informés qu'il fallait rajouter de l'argent là-dessus.

Pareil, vous nous mettez : "autres frais divers". On ne sait pas du tout comment sont affectés les 739 000 €.

Vous nous parlez de frais de gardiennage, plus 40 000 € avec, manifestement, une sous-estimation puisque vous dites que vous avez régularisé par rapport à ce qu'on a réellement réalisé en 2023. Je fais juste quand même un petit calcul : 318 000 €, grosso modo, c'est à peu près 7 postes dans la fonction publique, donc le gardiennage pour moi, même si vous allez me dire 7 jours sur 7 et autres, mais il y a des compensations pour les gens qui travaillent les week-ends, que ce soient des récupérations ou des heures supplémentaires. Mais effectivement, peut-être que vous ne voulez pas payer en heures supplémentaires les agents, et ce n'est pas forcément les agents qui sont responsables de ce genre de choses.

Sur le personnel, là aussi grande question, parce que vous nous dites : augmentation de 1,5 % en nous faisant toute une liste de raisons qui conduisent à cette augmentation. Alors vous l'avez dit : l'augmentation du point, l'attribution de 5 points, le taux de prise en charge minimum par la collectivité des abonnements de transport, mais quand on fait un peu les calculs de tout cela, on ne comprend pas comment vous arrivez à 1,5 % d'augmentation, puisque 1,5 % c'est à peu près 1 100 000, si l'on regarde de BP à BP ce que vous avez inscrit. Et quand on prend l'exemple d'une ville qui a 800 agents, c'est par

exemple la prime vie chère, c'est à peu près 500 000 €, donc je pense que l'on a un peu plus d'agents à la Ville que 800 agents.

Sur la prime de la vie chère puisqu'on va la voter tout à l'heure, bien évidemment, on sera pour cette délibération. Vous avez planifié 484 000 €, donc vous voyez sur les 1,1 M, on est déjà quand même au bout. Alors j'aimerais bien que vous puissiez nous dire quels sont les impacts de chacun des points que vous avez donnés et comment vous avez calculé ces 1,5 % là-dessus. Alors peut-être que c'est lié au fait, puisque tout à l'heure on parlera du tableau des emplois où, a priori, il y a à peu près, si j'ai bien compris 42 virgules quelque chose emplois à temps plein non pourvus, donc est-ce que cela veut dire que vous avez intégré ces postes non pourvus à l'intérieur ? C'est le tableau que vous nous avez donné, Madame THIROUX tout à l'heure, mais on en reparlera quand on sera dessus. Est-ce que vous allez les pourvoir ou est-ce que c'est là-dessus que vous allez faire également des économies ?

On peut continuer sur les subventions et les participations, 1,6 M € que vous mettez effectivement, comme à peu près chaque année. Sauf que vous dites dans le même temps que l'on soutient fortement les associations. Sauf que j'aimerais quand même peut-être vous rappeler qu'en 2021, nous avons voté une attribution de subventions aux associations de 1 013 000 € et que, cette année, c'est 889 000 €. Donc c'est à peu près quand même une baisse de 12,27 %, mais on en reparlera quand on sera sur les subventions, en nous disant que, quand on regarde la note sur les subventions, il y avait 20 demandes nouvelles et 11 qui n'ont pas été renouvelées, donc cela fait quand même 9 demandes de plus, et il y a moins d'attributions. Et si l'on creuse un petit peu, entre 2020, donc ça ce n'était pas votre mandat mais le mandat d'avant, on avait 154 associations qui avaient demandé, 142 ont obtenu ; quand on regarde sur 2024, 151 associations ont demandé, et 133 seulement ont obtenu. Donc puisque nous sommes dans le cadre de la préparation budgétaire, nous vous proposons plusieurs choses : d'abord de revenir à l'enveloppe de 2021, parce que là, c'est une enveloppe que vous aviez fait voter et qui nous paraissait peut-être encore insuffisante, mais en tout cas qui était supérieure à celle que vous proposez, et d'attribuer notamment les à peu près 110 000 € que l'on pourrait remettre au budget pour les associations, notamment pour soutenir les associations de solidarité qui, aujourd'hui, sont à pied d'œuvre, compte tenu du contexte économique général, pas propre forcément à Champigny, et qui pourraient leur permettre de développer leurs activités et de venir un peu plus en aide aux habitants qui en ont réellement besoin, et voire même au-delà de ceux qui sont dans les besoins de première nécessité.

La deuxième chose : on verra quand on sera sur les subventions, ce sera peut-être aussi le moment, parce que je trouve que vous l'avez fait pour une association, de supprimer l'obligation d'avoir une année d'existence pour toucher une subvention, et de supprimer le plafond de la première année, puisque l'on sait que, pour une association, le démarrage la première année, c'est là que c'est le plus dur, et c'est probablement là qu'elles ont besoin le plus d'aides.

Concernant les recettes, encore une fois, on prend le même schéma d'information, pas totalement complète : sur la restauration et le périscolaire, 4 M €, plus 7 % par rapport à 2023. Donc quelles sont les raisons de cette augmentation, c'est-à-dire le détail entre les deux recettes, de restauration et de périscolaire. Comment cela se répartit ?

Pour l'école d'art, pareil : plus 34 %. Vous nous dites : c'est une augmentation tarifaire, un nombre de places en plus puisque, d'après ce que j'ai compris, l'école d'art retrouve sa capacité initiale. Donc quelle est la part de l'augmentation tarifaire et quelle est la part du nombre de places ouvertes, en se disant quand même que si cela augmente les recettes et que c'est essentiellement l'augmentation tarifaire qui conduit à cela, ça pose quand même une question : est-ce que ce ne serait pas un frein à l'accès à la culture ?

Les activités sportives de la même manière : plus 9 % en recettes, donc il faut que je vous dise la même chose : augmentation tarifaire, nombre de places qui revient à l'initial...

La même chose pour les centres de vacances. Là, on nous dit, moins 1,8. Donc qu'est-ce qui explique cette baisse ?

Pareil pour la dotation nationale de péréquation. Vous nous dites : plus 9 % sans réelle explication. Pourquoi on aurait plus 9 % d'un seul coup ?

Les exonérations fiscales : plus 10 % sur la base d'une estimation. Donc déjà, c'est quand même un peu particulier de dire que c'est une estimation. Donc comment vous avez travaillé cette estimation ? Parce que, par nature, une estimation, il n'y a aucune certitude. Et comme l'a dit justement Madame AMAR, logiquement, on n'inscrit que des recettes qui sont certaines. Et enfin on va arriver au bout du bout sur la section investissement, parce que là, on peut quand même s'interroger sur où est-ce que vous emmenez la commune. Vous l'avez dit : on passe à 84 M €. Alors je vous rappelle quand même que l'année dernière on a reporté 19 M € en investissement sur les quelque 60 M que l'on avait inscrits au budget primitif.

Autre chose. Par exemple, on nous dit : une subvention d'équipement de 15 000 € à l'association. On ne sait pas de quelle association il s'agit...

Vous mettez 9 M pour les immobilisations contre 9,3 M en 2023, avec exactement les mêmes opérations qui avaient été inscrites dans le BP 2023. Donc c'est quand même étonnant, parce que ça veut dire qu'en fait, vous aviez inscrit des choses en 2023 qui se retrouvent de nouveau en 2024, alors bien sûr sans détailler. Sur celle-là, on a un peu plus de montant puisque l'on voit les fameux parkings à 6,3 M €, donc ça, c'est ce que l'on va acheter dans le futur programme du Dôme, si je me souviens bien, donc ce n'est quand même pas neutre. Un petit cadeau au promoteur bien sympathique. L'équipement de la petite enfance des Mordacs, qui réapparaît à nouveau, cette fois-ci avec un montant de 500 000, mais il me semble que dans les précédentes discussions, le montant était plus élevé. Donc pourquoi ?

Les aménagements de circulation, alors ça je ne sais pas, à 456 000 €, je ne sais pas non plus, les équipements prévus dans le contrat ANRU, eh bien pareil, ils étaient déjà inscrits de l'autre côté, mais là on n'a pas le détail sur comment là-dessus... Par contre, on a en moins des aménagements d'accessibilité PMR. Cela voudrait dire qu'ils ont peut-être été réalisés, je ne sais pas. La modernisation de l'équipement de l'éclairage public qui disparaît, la remise en état d'installations de voirie (éclairage public, bouches à incendie) qui disparaît aussi ; d'autre part, vous inscrivez 17,6 M € d'opérations d'équipement contre 7,3 en 2023. Mais encore une fois pour les mêmes opérations, avec simplement en plus l'apparition du groupe scolaire Henri-Bassis, donc 7 M €. Alors là, est-ce que c'est le chiffre définitif ou pas ? Parce que, quand on fait les programmes urbains partenariaux, (donc pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, c'est permettre pendant 10 ans aux opérateurs qui ont construit d'être exonérés de la taxe d'aménagement), on leur facture une classe à 740 000 € de mémoire, on estime que la construction d'une classe dans une école neuve, c'est 740 000 €. Donc est-ce que c'est le montant final ou est-ce que c'est une partie ? Je pense que ça doit être une partie, mais ce n'est pas expliqué.

Sur le groupe scolaire Eugénie-Cotton, 500 000 €, le nouveau CTM, 100 000 €, donc c'est ça qui vient se rajouter sur les opérations qui étaient, elles, déjà inscrites en 2023.

Et puis après, c'est sur les recettes d'investissement. Alors là, j'avoue que sur la manière dont les choses sont amenées, on a du mal à comprendre puisque vous dites deux choses différentes entre ce qui est dit dans le rapport d'orientations budgétaires et dans la note qui nous a été transmise aujourd'hui. D'abord dans la note sur le rapport d'orientations budgétaires, vous parlez de 47 M €

d'investissement ; là, on est à 48,7 M d'investissements, donc déjà petite différence. Dans le rapport d'orientations budgétaires, vous nous parlez des annuités de la dette, en nous disant que - c'est donc dans le ROB que l'on a passé en fin d'année dernière - c'est 9 ans, et là, vous nous dites maintenant que c'est 10 ans. Donc vous comprenez bien qu'il y a quand même un petit souci sur ces éléments-là. Pareil : on ne peut être qu'étonné sur le fait que, malgré cet effort d'investissement très important que vous affichez, les annuités de la dette, finalement sur 2024, ne seraient que de 800 000 € en plus. Donc il faudra que vous m'expliquiez comment vous arrivez à ce calcul. Et donc du coup, en plus, vous ne fournissez pas, puisque de toute façon celui que vous avez tenté de mettre dans le ROB sur l'évolution de la dette, notamment dans les années à venir, et forcément puisque l'on ne parle pas du même montant, on n'est pas sur la même durée des annuités de la dette. Donc on aimerait avoir le détail justement des impacts de cette nouvelle dette contractée, dans le détail sur les années à venir, parce que le risque derrière, c'est qu'effectivement, alors même si vous nous dites, Madame AMAR, que l'on va demander des subventions, mais ça, on est dans de l'hypothétique. On ne sait pas si on les aura, on ne sait pas de quel montant, ce qui veut dire que là, vous nous présentez finalement un budget avec des incertitudes en nous faisant croire que peut-être, on aura des subventions, mais on n'en est pas sûrs, et donc c'est quand même l'insincérité du budget qui peut être à ce niveau-là, là-dessus. Et de la même manière, alors si j'ai bien compris, les 10,6 M de subventions que vous nous donnez, ce sont 10,6 M dont vous avez les notifications...

Madame AMAR (hors micro)

« Eh oui. »

M. MAILLER

« Donc cela veut dire que vous les avez demandés en 2023, mais pour quel exercice ? 2023 ou 2024 ? Parce que si vous les avez demandés en 2023, cela voudrait dire qu'ils devraient être dans le budget 2023 et pas dans le budget 2024. Donc si vous pouviez me communiquer l'ensemble de ces documents, notamment les attributions de ces subventions, les notifications...

Donc voilà, tout cela, ça nous interroge quand même très fortement sur les budgets. Donc j'aimerais bien avoir le tableau d'évolution de la dette et des annuités, et que vous puissiez nous expliquer comment vous êtes arrivée à l'annuité de 10 ans pour le remboursement de la dette, puisque vous savez que l'on est autorisé jusqu'à 12 ans. Donc ce n'est pas non plus là-dessus... Et quand on voit l'évolution de ce qu'il y avait dans le ROB, on peut quand même s'interroger.

Donc voilà. En raison de tout ce qui précède, vous vous doutez bien de l'importance que vous puissiez nous transmettre cette analyse de l'impact de ces décisions sur la capacité d'épargne de la Ville, que vous aviez déjà entamée en 2022 puisque, en 2022, je vous le rappelle, lors du compte administratif, les deux sections d'investissement et de fonctionnement étaient déficitaires. Donc cela veut dire que l'épargne brute, vous l'avez un petit peu rognée. Et que vous l'avez financée finalement par les excédents budgétaires de ceux qui étaient là avant vous, que vous conspuez sur leur mode de gestion. Et on voudrait donc aussi avoir une analyse sur les années à venir, avec cet impact-là sur l'épargne brute de la collectivité, parce que si l'on s'en tient à ce que vous dites, très sincèrement, il y a des risques qu'à un moment donné on soit obligés d'aller sur les impôts notamment, alors que ce sont des choses sur lesquelles on se rejoint, sur le fait qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Merci pour vos réponses. »

Monsieur le Maire

« Bien, Monsieur MAILLER, c'est très bien que vous nous rejoignez sur le fait que l'on ne souhaite pas augmenter les impôts, mais cela aurait été mieux de le faire quand vous étiez en responsabilité avec l'ensemble de vos camarades. On va écouter maintenant l'intervention de Madame CAPORAL. Sophie AMAR répondra après, mais juste je rappelle tout de même que nous ne sommes plus, contrairement à ce que vous venez de dire, dans une préparation budgétaire, nous sommes dans le vote du budget. Vous avez dit : on est encore dans la préparation budgétaire. Non, nous sommes dans le vote du budget. La préparation budgétaire, elle est terminée. Aujourd'hui, c'est pour le vote de ce budget primitif. Donc il y a le rapport des orientations budgétaires. Nous fixons les orientations à proprement parler, et là, les choses sont extrêmement claires en la matière, et après, il peut y avoir des ajustements, effectivement, pour arriver au budget principal, ce qui se fait dans toutes les collectivités. Et ensuite, je suis désolé de vous préciser des choses aussi simples et évidentes que cela quand on s'intéresse un peu aux questions financières, ensuite nous avons une décision modificative qui intervient en cours d'année pour ajuster, en fonction justement des questions de notifications des subventions, et pas seulement. Alors on va écouter donc Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'aimerais avoir quelques petites précisions. À la page 4, on parle des montants des prêts classés à risque, j'aimerais savoir le montant qui reste à payer, et le montant des annuités de ces deux prêts.

Ensuite, toujours page 4, l'EPT : il y a eu une augmentation de notre contribution à l'EPT, et j'aimerais savoir de combien.

Ensuite l'encours de la dette augmente, vous avez indiqué de 54 % pour 1 M, et donc j'aimerais effectivement mettre en rapport cette augmentation avec les annuités pour voir quels sont les montants qui sont dus aux nouveaux emprunts.

D'autre part, je voudrais quand même dire que ces 45 M € pour la halle gourmande, c'est une opération de prestige, et quand vous nous indiquez que nos écoles ont vraiment besoin de travaux, 45 M € pour une halle gourmande, cela me paraît excessif, surtout si l'on ajoute les 33 M € pour la médiathèque, alors que les écoles sont vraiment une compétence de la municipalité. Donc voilà j'aimerais quand même qu'on... »

(Brouhaha)

Une élue (hors micro)

« Puisse le faire. »

Mme CAPORAL

« Voilà. C'est exact. Mais alors, c'est vous qui avez les cordons de la bourse. »

M. RIBEIRO (hors micro)

« Ces vingt dernières années aussi, non ! »

Mme CAPORAL

« Et alors ? Pour l'instant, vous ne faites rien. Vous ne le faites pas. »

Monsieur le Maire

« Et pendant des années et des années, vous avez laissé les écoles dans un état catastrophique. »

Mme CAPORAL

« Regardez justement... »

Monsieur le Maire

« Vous avez autre chose à dire, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL (dont le micro ne fonctionne pas)

« Euh, je n'ai pas de micro. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. Vous avez deux micros. Donc vous avez le choix. Si celui-là ne marche pas, vous en avez un deuxième à côté de vous. Appuyez. Voilà, ça fonctionne. »

Mme CAPORAL

« Voilà. Donc en fait, ce sont des questions qu'il faut se poser si c'est une compétence de la Ville, c'est vous qui avez l'argent maintenant. C'est à vous effectivement de rétablir, si vous pensez que cela n'avait pas été fait, il faut le faire. Il faut le faire effectivement plutôt que de faire une halle gourmande à 45 M. C'est énorme !

L'autre question que je voudrais poser. Merci de me laisser parler. Quand ce sera votre tour, je vous écouterai. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, vous n'avez pas la présidence de cette séance, donc on vous écoute... »

Mme CAPORAL

« Pas tout le monde. Tout le monde n'écoute pas. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas à vous d'organiser la police de séance. »

Mme CAPORAL

« Eh bien alors faites-le, faites-le Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Vous faites des commentaires, et on termine. »

Mme CAPORAL

« J'ai des questions. »

Monsieur le Maire

« Eh bien venez aux questions. »

Mme CAPORAL

« J'aimerais savoir si la capture des animaux errants, c'est effectivement en partenariat avec la nouvelle association. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle qu'on est au budget, hein... »

Mme CAPORAL

« Oui, mais c'est indiqué dans le budget. »

Monsieur le Maire

« Non, cet élément-là n'est pas indiqué dans le budget, justement. Ça n'a rien à voir avec le budget. »

Mme CAPORAL

« Ben c'est indiqué dans le rapport. »

Monsieur le Maire

« Non, mais bon... »

Mme CAPORAL

« Ah ben... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, est-ce que vous avez d'autres questions ? »

Mme CAPORAL

« C'est tout. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, à nouveau. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, je serai bref, merci de me relaisser la parole. Sur la question que j'ai posée tout à l'heure, je pense que vous pourriez être d'accord sur cette nouvelle décision du Conseil d'État qui est nouvelle et qui est honorable. Par contre, il serait illégal de refuser de communiquer des factures de frais de déplacements qui, forcément, existent, des billets d'avion, de représentation, de vous, de votre cabinet, de vos élus. Il y a forcément des factures. Donc d'après la décision qui date de 2023, il serait illégal de refuser et, en plus, n'importe quel citoyen, n'importe quel Campinois peut vous le demander. C'est une décision de 2023, donc je ne vois pas pourquoi vous me dites qu'il n'y a aucune facture, aucuns frais, ce n'est pas possible. Merci. »

Monsieur le Maire

Écoutez, Monsieur TITOV, puisque vous revenez sur le sujet, on va être plus précis, j'ai souvenir, pour avoir regardé les choses dans le détail, d'un ancien Maire qui allait dans une ville jumelée passer huit jours avec des membres de sa famille aux frais de la collectivité. Voilà les choses qui se sont faites par le passé. Alors les leçons de la part de certains qui ont eu des pratiques de cette nature-là sont tout à fait détestables, d'accord ? La seule fois où nous avons fait un déplacement dans le cadre du comité de jumelage, il y a eu un mandat spécial, vous avez eu à le voter. Il n'y a pas eu d'autres déplacements. Si certains élus se déplacent, ils le font à titre personnel, ils le payent sur leurs deniers personnels, et ils ne le font pas dans le cadre de leurs fonctions. Il n'y a pas de billets d'avion, comme vous le laissez entendre, qui seraient pris en charge par la collectivité. Voilà. Il n'y a pas de restauration, il n'y a pas de choses particulières de cette nature-là. Et donc on n'a pas à vous communiquer des choses qui n'existent pas, par définition. Je comprends que vous étiez habitué à des pratiques anciennes et peu recommandables mais, en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Ensuite nous avions Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Le budget, c'est un acte politique, le plus important de l'année. Dans ce budget, ce qui ne ressort pas pour moi, c'est l'importance du service public. Ce que je vois donne vraiment une sensation de naviguer à vue. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par mon collègue Jean-Jacques MAILLER et ma collègue Chrysis CAPORAL concernant l'état des écoles. J'ai l'impression que vous, Monsieur le Maire, votre majorité, vous êtes plus roi que le roi, dans le sens où je rappelle que les établissements qui reçoivent du public sont contrôlés par des pompiers, d'accord ? Donc s'ils étaient dans un état comme vous tentez de décrire au niveau des écoles, je pense qu'ils seraient fermés depuis longtemps. Donc ça, c'est le premier point. »

M. RIBEIRO (*hors micro*)

« Ça n'a rien à voir... »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci de ne pas m'interrompre... »

M. RIBEIRO (*hors micro*)

« Ça n'a rien à voir... »

Mme KEITA-GASSAMA

« J'écoute, je respecte. Donc merci de ne pas m'interrompre. »

Monsieur le Maire

« On vous écoute, on vous écoute. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Donc voilà pour cette question-là. Il faut savoir que Champigny, c'est une très grande ville avec de nombreuses écoles, que ce qui a été fait, c'était bout par petit bout. Si l'on n'avait rien fait dans les écoles, on n'aurait pas fait l'école Simone-Veil que je rappelle, l'école Anatole-France, etc. et d'autres écoles qui avaient été inscrites, Politzer en centre-ville, etc. La liste, vous la connaissez, Monsieur le Maire, vous étiez dans l'opposition.

Concernant les finances, pareil. Vous êtes plus compétent que la Chambre régionale des comptes. Donc s'il y a des choses - parce que moi ça commence à m'agacer sincèrement, je n'ai jamais volé un sou à qui que ce soit, et encore moins à la collectivité, je me regarde dans une glace, j'ai des enfants à qui je transmets des valeurs, donc cela commence à bien faire de nous accuser de choses - s'il y a des choses, sortez-les, mais les sous-entendus comme ça, ça suffit, ça suffit.

Les travaux attendus par les Campinois : on voit une section d'investissement qui explose à plus 76 %. Mais qu'est-ce qui va concrètement bénéficier aux Campinois ?

La question du personnel communal, parce que le service public, c'est quand même... Ça fait partie des compétences principales de la collectivité que de faire tourner entre guillemets « la boutique ». On sent un personnel communal qui est en souffrance. On a parlé du RIFSEEP, CIA, etc. On sent un personnel communal qui s'en va d'ailleurs... [Micro coupé] Les chiffres le montrent. On voit... Ah je n'ai plus de micro. Merci. [Retour du son] On voit une masse salariale en diminution. J'ai cru voir des milliers d'euros en moins, des postes en moins, donc qu'est-ce que ça signifie concrètement ?

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit sur la petite enfance. Qu'est-ce que ça veut dire ? On sait qu'il y a eu des départs dans la crèche Eiffel, sept départs, c'est quand même significatif tout cela, et encore une fois, on parle de la qualité du service public, parce qu'il y a quand même des petits enfants au bout. Quand il manque du personnel comme ça, et pour le public et pour les agents qui y travaillent, c'est encore une fois la question de l'attractivité de nos villes.

La question de nos aînés, quand on décide de privatiser le service d'aide à domicile. Donc quand on voit ce budget, on ne peut que se poser des questions sur la suite. Aujourd'hui, c'est le service d'aide à domicile. Qu'est-ce qu'on va avoir comme surprise au bout ?

La question des subventions aux associations : vous allez peut-être nous répondre que le Territoire a compensé. Enfin bref, je vous laisserai répondre, parce que vous m'aviez répondu ça pour une association et, en vérifiant, il n'y avait pas de compensation. Donc merci de nous répondre sur cette question des associations qui, d'ailleurs, sont vraiment des partenaires privilégiés de la Ville parce que les associations, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, elles font un travail incroyable sur la Ville, parfois qui est limite un travail de service public. D'ailleurs vous orientez pas mal de personnes qui devraient aller au CCAS en direction des associations. Donc c'est la question maintenant des moyens à ces associations pour fonctionner.

Plus 3,9 % sur la taxe foncière : je me rappelle que, quand vous étiez dans l'opposition, vous nous disiez : oui, mais même si c'est une augmentation qui vient au niveau national, Monsieur le Maire, redonnez du pouvoir d'achat aux Campinois. Donc pourquoi vous ne le faites pas aujourd'hui ? Eh oui, parce que j'imagine bien, j'ai été à votre place, je sais ce que c'est que d'avoir la réalité d'un budget et de devoir composer avec les moyens que l'on a.

Voilà. Des recettes incertaines. Effectivement, je rejoins complètement Monsieur MAILLER. Exemple : les amendes de police sur lesquelles vous comptez pour financer, j'ai cru voir 1,5 M € d'amendes de police qui vont financer le service public. Ça aussi, ça peut questionner. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Une petite dernière pour Monsieur MAILLER. Pour compléter, je pense... »

M. MAILLER

« Oui, simplement parce que vous affirmez des choses qui ne sont pas tout à fait exactes, notamment sur le fait que je vous rappelle que c'est le Conseil municipal qui, par ses délibérations, gère les affaires

de la commune, c'est-à-dire que le Conseil municipal, contrairement à ce que vous dites, quand bien même vous faites, vous, une proposition de budget, puisque c'est votre rôle en tant qu'exécutif de la commune de proposer le budget, le Conseil municipal en séance est tout à fait libre de pouvoir le modifier et de pouvoir modifier la délibération et les équilibres qui sont faits. Ça, c'est la première remarque.

Deuxième remarque : quand vous parlez des frais de représentation des élus et de ceux du Maire, il y a bien des délibérations qui ont été prises. Que vous ne les utilisiez pas, très bien, je vous fais confiance sur le fait de savoir que, a priori, vous n'avez rien dépensé. On verra ça au compte administratif.

Et j'ai une dernière question que j'avais oubliée de vous poser parce que, en regardant le budget, il y a quelque chose qui va quand même nous impacter : je ne vois pas d'inscription d'une ligne budgétaire notamment, ou une provision en tout cas, puisque l'on sait que, a priori, la décision de Madame la préfète ne devrait plus tarder sur l'indemnité de sortie que la commune va devoir verser au SIRESCO qui, je vous le rappelle, était évaluée entre 381 000 € et 1,4 M €. Donc voilà. J'aurais juste souhaité savoir. Peut-être que Madame AMAR va me dire c'est dans la DM (décision modificative) qu'on le fera mais, en même temps, la DM, on ne saura pas. C'est quand même une dépense obligatoire. Je pense que l'on arrive à un moment donné... Donc cela peut quand même, si c'est 1,4 M €, fausser un petit peu l'équilibre budgétaire. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors s'il n'y a pas d'autres interventions, je vais laisser le soin à Sophie AMAR de répondre. Mais juste, je note quand même que vous êtes peut-être en train d'un peu, oh peut-être pas de sincérité, vous êtes plus dans l'insincérité permanente, Monsieur MAILLER, y compris quand on parle de questions budgétaires. Mais vous aviez évoqué 4 M € dans vos écrits sur le SIRESCO ; là, vous êtes à 1,4 M puis 400 000. Vous avez écrit 4 M. C'est comme la halle à 45 M que vous évoquez avec Madame CAPORAL. Je rappelle simplement que nous faisons des espaces publics, ce n'est pas le coût de la halle. Le coût de la halle, vous l'aurez le moment venu, et vous verrez que cela n'a strictement rien à voir avec ce que vous évoquez. Et tout comme la médiathèque : son coût pour celui d'entre vous qui siège à la commission des marchés, vous pourrez voir que son coût est de 15 M et que nous aurons beaucoup de financements sur cette médiathèque, et pas de 33 M, comme vous l'évoquez. Bien. Je vais laisser le soin à Sophie AMAR de répondre à cette cascade de chiffres, comme dirait Monsieur MAILLER, ce qui est quand même étonnant pour un budget, vous l'avouerez, d'avoir des chiffres ! »

Mme AMAR

« Je voudrais tout de suite corriger une erreur verbale dans mon intervention qui, d'ailleurs, a été toute suite reprise par Monsieur MAILLER, mais il n'a pas vu que c'était une erreur. Je vous ai dit que les places de parking, c'était 6 381 000 €. J'ai juste oublié de vous préciser que, dans ces 6 381 000 €, il y avait les places de parking et les locaux de bureaux en centre-ville. Donc ce n'est pas le parking à 6 M, c'est le package.

Bon, Monsieur TITOV ; Monsieur le Maire vous a répondu.

Monsieur MAILLER a fait une intervention qui, je dois le dire, bon, je ne vais pas répondre à toutes les questions de Monsieur MAILLER parce qu'en fait, il est très, très souvent complètement sorti de l'objet de la délibération, c'est-à-dire le vote d'un budget. Il a dit : il n'y a pas d'orientation pour la jeunesse, etc. dans le budget. Vous avez une répartition par fonction, donc j'invite Monsieur MAILLER à consulter les pages, et puis peut-être que ça donnera des questions plus précises.

Néanmoins, je voudrais signaler que sa remarque concernant l'augmentation des fluides est totalement erronée puisque, au BS, il a dit : il y a une augmentation d'un million. C'est parfaitement exact, mais il y avait une deuxième phrase à ajouter : il y avait une diminution de 800 000, soit un delta de 200 000. Et si l'on rajoute cette phrase : augmentation d'un million pour l'électricité, diminution de 800 000 pour le gaz, delta 200 000, on comprend un petit peu mieux notre prévision d'une augmentation de 600 000.

Monsieur MAILLER se plaint qu'il y a un poste "autres frais divers". Ce n'est pas la commune de Champigny qui fait le plan comptable de la M57, c'est l'État. Alors maintenant, si la demande est plus précise, je souhaite avoir le détail du compte autres frais divers, je remercie à l'avance Monsieur MAILLER d'avoir la gentillesse de bien préciser de quel compte il parle, parce qu'il se trouve qu'il y a beaucoup de comptes qui s'appellent "autres".

J'ai noté qu'il a parlé du 611, mais il se trouve que le 611, comme on est passés à la M57, il a considérablement baissé, donc je n'ai pas tout suivi... J'en suis navrée. S'il pouvait peut-être ultérieurement envoyer des questions un peu plus précises qui soient écrites, je me ferais un plaisir d'y répondre. Les services se feront un plaisir d'y répondre.

Madame CAPORAL, vous avez demandé à combien se montait le FCCT dans notre budget : c'est 1,623 M, contre 1,5 M l'année dernière. Vous avez demandé combien restait à payer pour nos emprunts, qui nous mettent bien en difficulté. Alors vous avez en page 121 le détail des annuités des emprunts. Je vous donne comme information qu'il s'agit des emprunts numéros 787, 788 et 789.

À un autre moment, vous avez parlé des intérêts qui augmentaient, mais les intérêts qui augmentent, ce sont des frais financiers. C'est en dépenses de fonctionnement, alors que le remboursement d'un emprunt pour le capital, c'est en investissement.

Ensuite, vous avez cité un chiffre de 45 M pour la halle gourmande. Je ne sais pas où vous trouvez ce chiffre, donc je ne peux pas vous répondre parce que c'est un chiffre, je ne sais pas où vous l'avez trouvé. Pareil pour les 33 M, donc je ne peux pas vous répondre. Je pense que c'est tout pour Madame MAILLER. *(Rires)* Excusez-moi, Madame CAPORAL, je suis un peu perturbée par certaines questions.

Monsieur MAILLER a aussi demandé les annuités d'emprunt. Alors je n'ai peut-être pas bien compris, mais ce que j'ai compris, c'est que Monsieur MAILLER nous demandait des annuités d'emprunts qui n'ont pas encore été souscrits. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« J'ai demandé s'il y avait une étude d'impact, une analyse d'impact. »

Mme AMAR

« On n'a pas encore souscrit d'emprunts... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais vous pourriez... »

Mme AMAR

« Donc je n'ai rien à vous fournir. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« D'accord. »

Mme AMAR

« C'est cela que je voulais vous dire.

En ce qui concerne l'intervention, effectivement très politique, de Madame Fily KEITA, très, très politique, je voudrais juste lui rappeler, alors là cela n'a rien de politique, que les amendes des services publics que touche la commune, ça a toujours existé, et il n'y a rien de nouveau sous le soleil campinois. Et ces amendes que nous touchons servent en partie, très minime, à améliorer les voies routières. Donc je ne vois pas quel rapport vous arrivez à faire entre de l'argent que l'on reçoit pour une finalité extrêmement précise, l'amélioration des voies, et le service public.

Alors j'ai peut-être oublié quelque chose, mais c'était un peu flou. »

Monsieur le Maire

« Bien, écoutez, on ne va pas éterniser. Chacun a eu la possibilité de s'exprimer deux fois. Monsieur MAILLER, vous vous êtes exprimé deux fois. »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, non, parce que je voudrais répondre à ce qu'a dit Madame AMAR, qui n'est pas tout à fait exact. C'est-à-dire qu'en fait, elle nous met en cause en disant que l'on ne sait pas lire les documents, alors déjà... »

Monsieur le Maire

« Mais c'est le prix des acquisitions, on a bien compris, qui n'a strictement rien à voir avec le prix d'une halle. Je vous ai déjà répondu sur ce point, comme je l'ai dit d'ailleurs aussi à Madame CAPORAL... »

M. MAILLER (hors micro) Inaudible

Monsieur le Maire

« Bien, non, non, mais vous êtes intervenu deux fois. Vous allez me permettre de clore ce débat et d'avoir quelque chose à vous dire puisque j'ai des réponses à vous fournir, et je ne doute pas que vous soyez intéressé par les réponses que j'ai à vous fournir. »

M. MAILLER (hors micro)

« Quand Madame AMAR dit... »

Monsieur le Maire

« Non, mais je peux vous fournir des réponses. Vous posez des questions, je vais fournir des réponses. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ce n'est pas tout à fait exact. Elle a parlé de 800 000 € de moins... »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez que l'on parle de choses inexactes, on va en parler. Par contre, Monsieur MAILLER, vous n'avez pas la parole, vous n'avez pas la parole, ça fait trois fois que je vous le dis. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« On nous met en cause, et on ne peut pas répondre. »

Monsieur le Maire

« Non, mais c'est toujours la même ritournelle avec vous. Donc là je vous dis que vous n'êtes pas mis en cause, je vous dis que les chiffres que vous avancez n'ont strictement rien à voir, et donc je vais vous répondre sur le reste des points.

Alors peut-être, Madame KEITA, vous dire déjà que c'est peut-être ce qu'est votre conception du service public, mais en tout cas on n'a pas la même que vous, on vous le confirme, parce que, quand vous utilisez l'expression « *faire tourner la boutique* » pour parler du service public, je dois dire que je suis pour le moins surpris de cette expression-là. »

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Ce n'est pas ça du tout. »

Monsieur le Maire

« Non, non, vous avez dit quand on a la responsabilité, on est là pour faire tourner la boutique. Je suis désolé, ce n'est pas du tout la conception que nous en avons. Par ailleurs, vous nous dites : il y a des commissions de sécurité, si tout était si problématique dans les écoles, ça se saurait. Eh bien oui, ça se savait puisque la première chose que j'ai pu faire lors de ma prise de fonction, j'ai fait un tour des écoles, et avec cinq écoles en tête, qui étaient celles que nous avions ciblées dans notre programme municipal pour dire que ce seront les cinq premières priorités, en termes de restructuration de ces écoles. Et donc j'ai commencé notamment par deux écoles, qui étaient Cotton et Bassis avec : on commençait par laquelle ? Et quelle n'a pas été ma surprise de découvrir que le système de sécurité incendie avait été déconnecté, parce qu'il était hors service. Et donc qu'est-ce que m'ont répondu les services à ce moment-là ? Qu'en fait, il y avait une inscription budgétaire, et que ce n'était pas fait parce qu'il y avait d'autres choses à faire, qui étaient plus prioritaires. Et donc moi, ce que j'ai demandé, c'est que ce soit fait immédiatement, parce que ça, c'était une priorité absolue d'avoir pour la rentrée un système de sécurité incendie qui soit opérationnel. Donc quand vous parlez des commissions de sécurité, effectivement, il y avait des problèmes et puis, par ailleurs, quand on est de structure en Pailleron, c'est une priorité de les faire, et donc pour nous, ce n'est pas une découverte effectivement, et même si Madame CAPORAL nous dit que nous avons l'argent, nous n'avons pas autant l'argent que cela, parce que les 150 M qui manquent ne correspondent pas du tout à ce que vous avez évoqué Monsieur MAILLER. Quand vous dites : on est arrivé on a pu bénéficier des excédents qui avaient été laissés... On aurait bien aimé les trouver les excédents. On a surtout trouvé les trous. C'est parce que l'on a pris des mesures radicales, dès le départ, pour pouvoir faire en sorte que l'on travaille, qu'on a amélioré la gestion au fil des trois années, que l'on peut maintenant envisager un plan d'investissement plus lourd avec aussi un endettement, parce que les sujets n'avaient pas été travaillés, avec des emprunts toxiques dont on s'est séparés de certains, pas suffisamment, et je rappelle qu'ils ont été contractés, ce n'est pas nous qui les avons contractés ces emprunts toxiques.

Quant à un point très politique que vous évoquez, Madame KEITA, en disant : arrêtez de dire que l'on serait susceptibles d'anciennes affaires... Je veux dire quand même que j'ai déjà fait plusieurs articles 40, certains ont été jugés : 18 mois de prison, un demi-million à rembourser à la collectivité locale. Eh bien ça, c'est vraiment problématique, et il y en a d'autres des articles 40 qui sont en cours... »

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Ce ne sont pas des élus mais des agents. »

Monsieur le Maire

« Et avec des élus mêlés. Et nous en reparlerons le moment venu, et nous reparlerons comment certaines pratiques ont même financé votre campagne électorale. Et vous êtes donc tous concernés, car vous étiez tous sur la même liste. Et donc on pourra en reparler de ce qui a été fait. »

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Pour l'instant... »

Monsieur le Maire

« Et donc on va aussi parler d'un certain nombre de détournements qui ont pu être faits ici. Ensuite, ensuite... »

Mme KEITA-GASSAMA (*hors micro*)

« Pour l'instant... »

Monsieur le Maire

« La justice s'est prononcée, et donc nous pourrions en reparler encore si vous le souhaitez.

Ensuite Monsieur MAILLER, vous dites : vous vous rendez compte, il y a 42 emplois qui ne sont pas pourvus. Je vous dirai que ce n'est pas beaucoup au regard de tout ce qui existe dans les collectivités locales. Je pourrais même vous citer des collectivités d'une sensibilité politique qui n'est pas du tout la mienne, du Parti communiste notamment, il existe encore des villes du Parti communiste dans le Val-de-Marne, où l'on est à beaucoup plus que cela alors que l'on a beaucoup moins d'habitants qu'à Champigny. Et 42, c'est bien peu par rapport aux 85 personnes que nous payions à une certaine époque à rester chez elles.

Vous nous dites : la baisse de l'activité des centres de vacances. Eh bien, là aussi, c'est pareil, parce que moi, je suis allé faire la tournée des centres de vacances. Eh bien c'est un peu comme les écoles, c'est dans un état catastrophique. Il y a beaucoup de travaux à faire. Pour pouvoir les mettre à niveau, il faudrait pouvoir faire l'investissement de 15 M. Et ça aussi, comme les écoles, eh bien c'est votre héritage. Donc il faut l'assumer et éviter de nous remettre à chaque fois la responsabilité. Cela ne fait que trois ans que l'on est là, vous avez eu combien d'années pour pouvoir mettre cela à jour ? Moi, je n'ai pas de mal à reconnaître que le Parti communiste a fait des belles choses à Champigny, dans les années 70, et qu'ensuite, il s'est arrêté de faire. Dans les années 70, il y a eu beaucoup d'écoles qui ont été faites. Il fallait accompagner l'accroissement des grands ensembles, en particulier des grands ensembles qui naissaient aux Mordacs ou au Bois l'Abbé. Et donc il fallait construire vite. On a construit ces écoles, mais je rappelle que ces écoles, notamment ces écoles Pailleron, étaient faites pour 10 ans, et on avait dit : eh bien vous avez 10 ans pour reconstruire une école en dur, à Bassis, à Thorez, à Cotton, et ces écoles, elles sont toujours là plus de 50 ans après. Vous aviez largement le temps de faire. Vous n'avez pas fait. Et sur les centres de vacances, oui, il y a eu des centres de vacances qui ont été achetés et qui ont été faits, mais qui ont été laissés en décrépitude. Et aujourd'hui, c'est aussi pour cela que l'on a une baisse de fréquentation. On a des gens qui nous disent : vous comprenez le système, on y est allés une fois, ça n'avance pas. Et, pour autant, on a refait des investissements, parce que si

l'on n'en avait pas fait du tout, je ne vous dis pas... On n'était pas loin sur certains d'être obligés de les fermer.

Donc le travail est fait, au regard aussi de ce que nous avons trouvé en héritage, et votre héritage n'était pas exceptionnel.

Quand vous nous dites : les petits cadeaux au promoteur parce qu'on a acheté 6 M. Sophie AMAR vient de le préciser : nous avons acheté effectivement un parking, nous avons aussi acheté des locaux pour les agents de la Ville. Si vous trouvez que les agents de la Ville ne méritent pas des locaux fonctionnels, c'est votre position, ça peut s'entendre, mais nous, nous estimons qu'ils doivent être installés dans de bonnes conditions, et donc ils auront des locaux tout à fait opérationnels, et donc nous les avons achetés ces locaux. Mais vous savez, quand on achète le parking, vous dites : c'est un cadeau au promoteur. Vous savez combien se vend une place à Champigny aujourd'hui ? 20 000 €. On a acheté moins de 10 000. Je peux vous dire que le promoteur n'était pas ravi dans la négociation. Voilà. Donc on a géré au mieux les intérêts financiers de la Ville, et je peux vous dire que le promoteur ne considère pas qu'il a eu un cadeau de notre part.

Après, vous nous demandez des explications sur l'augmentation de la restauration. Je vais vous donner un complément : les tarifs d'Elior ont augmenté de 3 %. C'était prévu. Et d'ailleurs on a dit : ce serait bien que ce soit au mois de septembre, pour que ce soit en lien avec la rentrée et que cela corresponde à une année scolaire, c'était prévu. Par contre, l'augmentation du budget, qui est de près de 10 %, elle est liée à quoi ? Elle est liée à la fréquentation, ce qui prouve que la restauration convient, et nous avons aujourd'hui plus de 400 enfants qui déjeunent tous les midis par rapport à ce qui existait auparavant. Donc les choses sont plutôt bien. Et d'ailleurs cela me permet de reprendre ce que vous disiez sur le SIRESCO en disant : il va falloir que l'on provisionne une perte considérable. Le jugement, moi, je ne ferai pas de commentaire, pour l'instant, de l'arrêté qui a été fait par les préfetures, puisque nous attendons la position du SIRESCO. Nous verrons ce que voudra faire le SIRESCO. Il a un délai pour se prononcer. Nous, nous avons vu la décision qui a été prise par l'arbitrage préfectoral, et tout cela nous convient bien. Et donc on aura l'occasion d'en reparler et de démontrer, un peu comme je viens de le faire, sur le sujet du SIRESCO, comme sur d'autres sujets, que vous êtes souvent à côté des chiffres que vous avancez.

Dernier point. Vous avez dit : je ne comprends pas pourquoi il y a un coût complémentaire des frais de gardiennage. Alors si votre approche consiste à nous dire qu'il faudrait revenir au système d'avant, puisqu'avant, nous avons effectivement en interne un agent de sécurité qui surveillait l'hôtel de ville, et d'une façon exemplaire... L'humain d'abord, aurait dit l'ancien Maire s'il m'écoutait, l'humain d'abord, et l'humain d'abord faisait travailler un agent de la fonction publique 44 heures d'affilée, sans système de protection du travailleur isolé. Voilà l'humain d'abord. La conception dite de gauche, communiste. Ça a été ça le respect dû à un travailleur. J'essaie de prendre le même vocable pour que tout le monde soit au clair. Oui, mais 44 heures d'affilée, ça ne vous choque pas ? C'est normal ? »

M. FAUTRE (hors micro)

Monsieur le Maire

« Bien, tout le reste n'existe pas. 44 heures d'affilée, ça n'existe pas. Monsieur MAILLER m'interroge sur ce point, je réponds sur ce point. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'intervention de Monsieur MAILLER, je vous laisse entre colistiers vous expliquer. En tout état de cause, moi, je ne fonctionne pas comme ça. Ce sont des métiers qui sont extrêmement réglementés, les métiers de la sécurité, et donc il y a des cartes professionnelles et, bien évidemment, il nous est apparu plus efficace d'intervenir avec

une entreprise spécialisée en la matière dans le cadre d'un marché. Et les choses ont été transparentes. Vous avez pu assister, tout du moins un de vos représentants a pu participer à la commission d'appel d'offres et, aujourd'hui, les choses sont sous contrôle sur ce sujet comme sur les autres. Voilà. Il est donc maintenant temps d'adopter ce budget, donc je vais vous proposer de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce budget ? Combien d'avis contraires ? Si vous voulez lever la main. Des abstentions ? Des refus de vote ? Ah, alors attendez Monsieur LURIER, on n'a pas compris. Est-ce que vous êtes contre, abstention ou refus de vote ?

M. LURIER

« Contre. »

Monsieur le Maire

« Contre. Donc : contre ? Abstentions ? Et pour ? Donc le budget 2024 est adopté. Je vous remercie. »
Point suivant, donc le rapport sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, Franck BARON.

Ah oui ! Juste un dernier point, si vous me permettez, j'ai oublié de préciser à Monsieur MAILLER que, quand on donne dans un marché, vous dites : il y a des parties qui ont été biffées. Oui, ça s'appelle le secret des affaires, le secret commercial. Je vous invite à reprendre la réglementation qui existe en la matière, c'est l'article L311-7 du code des relations entre le public et l'administration, et donc ce que nous faisons est complètement légal. Bien évidemment. Si vous estimez que ce n'est pas le cas, vous nous ferez un énième recours que vous perdrez comme les autres, mais en tout état de cause, bien évidemment, nous respectons la réglementation en la matière. Point numéro 2, donc le rapport, Franck BARON.

à la majorité

38 votes pour dont 5 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN)

11 votes contre, dont 2 procurations (M. SOLARO, M. SY), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE M. MAILLER

2) Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France 2022

M. BARON

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, bonsoir au public. Alors rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France 2022. Donc le code général des collectivités territoriales prévoit, pour les communes bénéficiant du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France, la présentation au Conseil municipal d'un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent. Cette dotation, dite horizontale, est destinée à corriger les inégalités de ressources et de charges des villes de plus de 10 000 habitants situés donc en Région Île-de-France. Pour 2022, le montant du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France reçu par la commune s'est élevé à 5 663 165 €. Dans le cadre du contrat de ville prorogé, les principales actions de développement social et urbain menées en 2022 ont été les suivantes - je vous donnerai plutôt les ordres de grandeur sur les montants plutôt que les montants réels pour le public, sachant que les élus ont accès au rapport.

Donc le cadre de vie et développement urbain : les opérations de restructuration urbaine se réalisent sur plusieurs années. Le plan de propreté, la gestion urbaine de proximité en quartiers politique de la Ville visent à agir sur le cadre de vie avec plus de réactivité et d'efficacité. Ainsi la commune a notamment mis en place des équipes territorialisées d'entretien du domaine public dans les quatre quartiers prioritaires pour un montant estimé à peu près à 1,7 M € de salaires et environ 35 000 € pour les interventions de traitement, notamment sur les graffitis.

La cohésion sociale, l'accompagnement à la scolarité, la lutte contre l'échec scolaire se déclinent avec le programme de réussite éducative (PRE) pour environ 135 000 €. La mise en place d'études pour 266 000 € et des postes d'ATSEM supplémentaires en quartiers politique de la Ville (QPV) ont mobilisé 485 000 € environ. Les crédits particuliers dédiés aux écoles en quartiers prioritaires de la Ville se sont élevés à environ 35 000 €, le soutien aux coopératives est de 5 600 € et l'aide au RASED environ de 8 600 €.

La restauration scolaire des écoles en QPV a représenté une dépense d'un peu plus de 3 M € pour 312 608 repas.

La commune intervient également sur de nombreuses initiatives liées aux loisirs et aux vacances des enfants et des jeunes. Le montant des accueils en centres de loisirs en REP est d'un peu plus de 2,8 M €. Les classes transplantées en REP s'élèvent à 128 000 € pour 169 enfants concernés.

Les activités socioéducatives, sportives et culturelles pour les 11-15 ans et les 16-25 ans du secteur jeunesse s'élèvent à 770 000 €.

Les activités sportives et culturelles portées par les associations bénéficient d'un soutien estimé d'à peu près 198 000 €.

La commune soutient également la Maison de la justice et du droit, les actions pour l'accès au droit, contre les violences familiales, les actions citoyennes, d'aide à la parentalité et la prévention de la délinquance, la promotion de l'égalité filles garçons pour un montant de 159 000 €.

Sur le volet lien social, solidarité, citoyenneté et accès aux services publics. L'action de la commune dans ce domaine se traduit par des animations dans les différents quartiers, par le soutien aux associations dans l'organisation d'initiatives favorisant des rencontres entre les voisins, les fêtes de quartier, le développement de la culture et le financement d'animations de quartiers pour un montant évalué à environ 165 000 €.

La commune apporte une aide indirecte aux associations en mettant à leur disposition divers locaux dans les quartiers. Les loyers et charges de ces locaux associatifs se sont montés en 2022 à 15 600 €. La journée à la mer, dont les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires, a présenté un coût net de 64 000 €.

Enfin les deux Maisons pour tous ont adapté et poursuivi leurs actions issues de leur projet social d'équipement en direction des habitants du Bois l'Abbé et des Mordacs. Le fonctionnement global de la Maison pour tous du Bois l'Abbé, y compris les salaires des équipes, représente, après déduction des subventions et participation des usagers, un montant de 384 000 €. Et de même, le coût de fonctionnement net de la Maison pour tous Youri-Gagarine aux Mordacs représente un coût de 445 000 € environ.

Sur le plan promotion de la santé et accès aux soins, au prorata de la population résidant dans les quartiers politiques de la ville pour 2022, le fonctionnement des deux centres municipaux de santé (CMS) représente un coût net pour la commune estimé à un peu plus de 410 000 €. Les ateliers santé-ville sont évalués en charges nettes à un peu plus de 51 000 €. L'accompagnement social des publics

vulnérables dans les CMS et les actions de prévention sont estimées à 87 000 € environ en charges nettes. Au prorata de la population toujours, les actions, de prévention des cancers et de promotion du dépistage, promotion et prévention du système bucco-dentaire, des consultations ciblées sont estimées à un peu plus de 56 000 €.

Les actions de promotion de la pratique sportive s'élèvent à un peu plus de 46 000 €.

Le développement économique et l'emploi

La commune contribue, via l'EPT Paris Est Marne & Bois, à la mission locale intercommunale et au financement d'actions de développement économique à l'échelle du territoire pour 176 000 €.

La commune soutient les associations employant les adultes relais pour un peu plus de 10 000 € et les associations favorisant le développement économique pour un peu plus de 23 000 €.

Elle soutient également les associations des commerçants « Nos quartiers ont du talent » et les chantiers, via les chantiers d'insertion, à hauteur de 19 400 €.

Enfin les dépenses d'ingénierie au titre de la politique de la Ville, via l'EPT Paris Est Marne & Bois, s'élèvent à un peu plus de 165 000 €.

Enfin les investissements

Les travaux d'investissement dans les équipements et la voirie situés dans les quartiers politique de la Ville, y compris liés aux projets de renouvellement urbain, ont généré un coût pour la commune estimé à un peu plus de 2,2 M €, donc il s'agit principalement de la rénovation des locaux dans les groupes scolaires pour environ 870 000 € : rénovation du gymnase pour un peu plus de 100 000 €, rénovation d'équipements culturels et sociaux pour environ 90 000 €, rénovation voirie et éclairage public pour un peu plus d'1 M €, installation de la vidéoprotection pour environ 158 000 €.

Donc le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de toutes les commissions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc c'était une prise d'acte. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. Juste pour dire quand même à Madame AMAR que les 800 000 dont vous parliez, c'était sur le chauffage et pas sur l'électricité. Donc c'est deux choses un petit peu différentes. »

Monsieur le Maire

« On est sur le rapport. »

M. MAILLER

« Oui, oui, j'ai bien compris, mais comme... »

Monsieur le Maire

« On ne refait pas le débat entre vous. On est sur le rapport. Merci. »

M. MAILLER

« Comme le droit de réponse a priori n'a pas cours dans cette assemblée, on essaye de passer... »

Monsieur le Maire

« Vous avez eu l'occasion de vous exprimer largement, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Donc c'est pour éviter de... »

Monsieur le Maire

« Maintenant, on est sur ce rapport, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Non, c'est pour éviter que vous nous fassiez passer pour des rigolos alors qu'en réalité, on sait lire vos documents. »

Monsieur le Maire

« Mais vous savez très bien que vous n'êtes pas un rigolo. »

M. MAILLER

« Ensuite, si on peut revenir sur le fonds de solidarité puisque j'ai la parole, merci. Globalement sur ce rapport, ce que je trouve un petit peu dommage, c'est que l'on nous donne beaucoup de chiffres, mais très peu de détails sur les réalisations.

J'ai une question, notamment sur la partie cadre de vie, puisque je découvre que bien sûr, on a mis en place des équipes territoriales d'entretien du domaine public pour un montant de 1,7 M €. Elles existent toujours ? Parce que quand je vois l'état du quartier du Bois l'Abbé, notamment ces derniers jours, et d'autres quartiers politique de la Ville, on peut quand même s'interroger si, effectivement, elles existent encore, parce que cela commence à devenir très problématique, notamment avec des rongeurs qui peuvent être liés à cela.

Pareil sur tous les autres éléments : vous nous parlez de postes d'ATSEM. On n'a pas le chiffre. Alors cela pourrait être intéressant, ne serait-ce que de les avoir, puisque l'on est sur un bilan. Cela permettrait de voir comment est utilisé cet argent, ce que l'on en fait, et est-ce que, finalement, il est utile, en tout cas s'il est suffisamment abondé pour ce genre de choses. On parle d'animations de quartier, on parle globalement de pas mal de choses, rénovation des locaux scolaires pour 871 000 €. Eh bien j'aimerais bien savoir lesquels, parce que j'ai souvenir que, dans une réunion de quartier notamment, celle des Mordacs, une maman d'élève s'interrogeait sur le fait que certains travaux n'étaient pas réalisés, et notamment le changement de stores. La rénovation des gymnases pour 106 000 €, bien sûr aussi lesquels, les équipements culturels et sociaux, lesquels, rénovation voirie, voilà. Ce serait intéressant d'avoir un petit peu plus de détails puisqu'il s'agit d'un bilan. Là, ce ne sont que des bilans chiffrés et qui ne montrent pas combien d'enfants peuvent être touchés. Puisque l'on a parlé sur des questions d'accès à la santé et autres, je pense que cela mériterait de peut-être avoir des éléments supplémentaires sur qui est touché, combien de personnes sont touchées, voir un peu l'efficacité de l'utilisation de ce fonds. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Alors on va peut-être expliquer les choses parce que, manifestement, il y a des choses qui ne sont pas bien comprises, et donc c'est certainement qu'il y a besoin d'explications.

Tout d'abord, Monsieur MAILLER, vous noterez que ce n'est pas un bilan, contrairement à ce que vous venez d'évoquer, c'est un rapport d'utilisation, et le rapport d'utilisation en fait, il est là uniquement pour expliquer ce qui est pris en charge dans les quartiers de politique de la Ville, dans le cadre de ce fonds. Donc ce ne sont pas des éléments que l'on vient mettre en plus, c'est : qu'est ce qui est pris en charge de ce que nous avons déjà intégré ? Il n'y a rien de très novateur en la matière, puisque c'est déjà des choses qui existaient par le passé, et c'est justement pour compenser les difficultés financières des villes qui ont des quartiers en politique de la Ville que l'on a ce fonds. Donc cela vient juste prendre en charge. Donc il n'y a pas de nécessité d'avoir quelque chose de plus détaillé que ça. C'est au fond une prise en charge financière, et donc je vous invite à prendre acte de ce rapport puisqu'il n'y a pas de vote. Sophie, tu veux compléter ? »

Mme AMAR

« Déjà je voudrais bien préciser, mais je ne veux pas rentrer dans un débat, j'ai dit 1 M pour l'électricité et 800 000 pour le chauffage. Fin du débat.

En ce qui concerne ce rapport, Monsieur MAILLER, c'est une des rares choses que nous n'avons pas changée, c'est-à-dire que dans le cadre que vous avez, les chiffres changent, mais c'était le cadre qui était présenté par l'ancienne majorité. Donc votre critique où vous dites : on aimerait bien avoir des détails... En fait, on a continué ce qui était fait auparavant.

Ensuite, comme vous l'a bien précisé Monsieur le Maire, c'est une aide pour les dépenses que fait la Ville concernant les quartiers prioritaires. Et, en fait, il y a de l'argent qui reste à notre charge, que nous dépensons. Pour 2022, le reste à charge de toutes les dépenses qui vous sont citées et qui, encore une fois, étaient citées de la même façon précédemment, eh bien pour 2022, il reste à notre charge 14 M €. »

Monsieur le Maire

« Bien. Donc nous avons pris acte de ce rapport d'utilisation des fonds dans le cadre de ce FSRIF. Alors point numéro 3, Cristina DE OLIVEIRA pour la fixation des taux des taxes locales directes. »

à l'unanimité

3) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2024 - Taxe d'habitation secondaire

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la fixation des taux des taxes directes locales pour 2024 - taxe d'habitation secondaire.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Cela veut dire que c'est un rapport qui fera l'unanimité, Alors on va passer au vote. Qui est pour ? Eh bien donc c'est adopté à l'unanimité. Comme quoi on peut trouver des rapports unanimes, y compris sur des questions de fiscalité.

Point suivant, donc point numéro 4, un point qui est attendu, Aurore THIROUX, sur l'adoption du tableau des effectifs des emplois permanents, attendu après avoir mis à jour le système informatique qui a valu tant de condamnations. »

à l'unanimité

4) Adoption du tableau modificatif des effectifs des emplois permanents

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous, chers collègues. Donc, pour rappel, le tableau des effectifs des emplois et des grades constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par cadre d'emplois et de grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Celui-ci fait état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée. Dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, le GPEC, le tableau des effectifs des emplois et des grades doit faire l'objet régulièrement d'ajustements pour tenir compte des créations de postes, des suppressions de postes, des modifications de quotités de temps de travail et de postes, des politiques d'avancements et de nominations internes, de la mise en place de mesures nationales impactant les grades. Or il faut noter que, depuis le mois de juin 2014, le tableau des effectifs des emplois et des grades n'était plus présenté ni en comité technique ni en Conseil municipal. Depuis 2020 néanmoins, pour préserver la transparence et la visibilité, le Conseil municipal s'est vu présenter toutes les créations de postes.

Afin de réamorcer le respect de cette obligation réglementaire et pour parvenir à établir le tableau des effectifs présenté en annexe, la direction des ressources humaines a donc mené des chantiers importants pour que ce tableau des effectifs puisse être de nouveau opérationnel, notamment l'actualisation des organigrammes, et surtout le changement du logiciel RH.

Donc on vous présente, pour une meilleure compréhension, une note avec le détail par catégorie des postes qui ont été supprimés et créés en Conseil municipal, et on vous présente donc en annexe le fameux tableau des effectifs sur une page.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je voudrais juste savoir quel avis a donné le CST, si cela lui a bien été présenté. »

Mme THIROUX

« Je confirme que cela a bien été présenté au CST, et on a eu un avis favorable à l'unanimité du collège employeur, et un avis favorable de deux syndicats, FSU et CFDT, et une abstention de la CGT. »

Monsieur le Maire

« Pas d'autres questions ? Très bien. Eh bien écoutez, avant d'adopter, je vais juste ajouter un commentaire puisque cette question a fait l'objet de multiples relances, en particulier de vous, Monsieur MAILLER, et vous aurez noté qu'il a fallu reprendre le travail qui n'était pas fait depuis 2014. Donc vous voyez, quand on est obligé de revenir sur le passé, ce n'est pas simplement par plaisir, et je peux vous assurer que pour les services, et en particulier pour les services des ressources humaines, cela n'a pas été une partie de plaisir pour le coup. Parce que reconstituer tout avec un logiciel qui était complètement dépassé, que plus personne n'arrivait à tenir, et réussir à faire la mutation du logiciel sans avoir de difficultés, c'est toujours extrêmement compliqué de basculer d'un système à l'autre, surtout pour des questions aussi essentielles que la paye, et donc de pouvoir gérer tout cela, je crois que ça a été une belle gageure. Donc moi, je félicite les services des ressources humaines qui ont fait ce travail avec le service informatique qui est venu en support, et Aurore THIROUX qui a suivi tout ce travail. Donc on va pouvoir adopter maintenant cette adoption du tableau modificatif des effectifs. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. Deux, oui vous êtes deux. Des abstentions ? Et des votes pour ? Je vous remercie. »

Point numéro 5 donc, Wilfrid BASTIN pour les modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux communes pour la mise en œuvre de la prime des personnels employés dans les centres de santé.

à la majorité

38 votes pour dont 5 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

7 abstentions dont 1 procuration (Mme KEITA-GASSAMA), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. SUDRE

5) Modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux communes pour la mise en œuvre d'une prime des personnels employés dans les centres de santé

M. BASTIN

« Oui merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. On va faire court. Cette délibération concerne les modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux communes pour la mise en œuvre d'une prime des personnels employés dans les centres de santé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Est-ce que ? Oui, vous m'entendez. Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons bien évidemment cette prime, mais qui reste exceptionnelle, étant attendue par les agents des CMS, aussi bien administratifs que médicaux qui, rappelons-le, a été octroyée aux communes pour compenser l'exclusion des agents du CMS du Ségur de la santé, pourtant des acteurs essentiels de la politique de santé. Nous regrettons que l'élargissement du périmètre de cette revalorisation n'a pas été voté lors de l'examen de la loi de finances.

Je suis trop près, pardon. »

Monsieur le Maire

« Non, non, c'est bon, allez-y. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« ... car une prime reste ponctuelle, ne compte pas pour la retraite et ne répond pas aux attentes de revalorisation salariale des agents territoriaux. Dans le décret du 6 septembre 2023, il est notifié que la Ville de Champigny a perçu 172 858 € pour 168,10 équivalents temps pleins salariés déclarés au titre de l'année 2022, ce qui fait 2538 € bruts par équivalent temps plein de prime. Pourriez-vous nous éclairer sur la répartition de cette prime auprès des agents qui ne vont percevoir que 2222 € bruts ? Cette prime ne semble pas répartie intégralement à l'ensemble des agents, pourriez-vous nous éclairer ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

[...]

[Sans micro] « Je suis passé au vert. »

Monsieur le Maire

« Ah, si vous êtes passé au vert, ça vous fera du bien. Il faudrait que Madame MASMOUDI-LAJNEF relibère la parole. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Non, mais il pourrait me parler autrement quand même, non mais quelle honte ! »

Monsieur le Maire

« Ah vous n'aviez pas fini... Ah ben, allez-y, je croyais que vous aviez terminé. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Votre... Enfin bref. »

Monsieur le Maire

« Allez-y, si vous voulez compléter. »

M. TITOV

« C'est juste que le monsieur qui est intervenu a parlé d'une manière très vulgaire à ma collègue, alors que l'on est embêtés. On a quatre micros autour de nous qui ne marchent pas, et on n'est pas ici pour prendre une leçon de morale ou pour se faire gronder. »

Monsieur le Maire

« Alors écoutez. Il ne nous a pas échappé que l'on a un problème de micros ce soir. Donc n'hésitez pas, si vous avez un problème de micro, à prendre celui d'à côté. Je fais la même chose que vous. Vous voyez que personne n'est ciblé, pour le coup, mais je ne sais pas... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît, il n'y a pas d'interventions en dehors des élus. Est-ce que vous voulez compléter votre intervention ? Non, non, mais n'hésitez pas. OK. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Ah, je suis repassé au rouge. »

Monsieur le Maire

« Ça vous va si bien... »

M. MAILLER

« Après le vert, le rouge, heureusement qu'il n'y a pas le bleu, parce que là, ça m'embêterait. Je voulais juste savoir quel avis a donné le CST sur cette proposition. »

Mme THIROUX

« Un avis favorable à l'unanimité. Et ce que je voulais vous signaler sur la distribution de cette prime, c'est que l'on a essayé d'inclure un maximum d'agents qui ont travaillé pour les CMS sur la période, notamment par exemple les personnes qui étaient encore affectées aux pôles compétences, on les a incluses dans le versement de cette prime. Toute personne ayant travaillé aux CMS pendant cette période. »

Monsieur le Maire

« Bien je vous propose donc de passer au vote. Est-ce que vous êtes favorables aux modalités de répartition de cette prime exceptionnelle ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie pour eux. Et nous allons continuer sur les primes. Vous voyez qu'il y a beaucoup de primes ce soir, et donc la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, que toutes les villes n'ont pas adoptée et que nous adoptons à Champigny, compte tenu aussi des efforts qui ont été faits par nos agents. Et donc je laisse la parole à David SLIMOVICI. »

à l'unanimité

6) Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc il s'agit effectivement du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Donc je ne vais pas détailler tout le rapport, mais vous y

trouvez le montant maximum prévu par le décret d'attribution de cette prime dans la fonction publique territoriale, les critères d'éligibilité des agents publics de la Ville de Champigny à cette prime et, bien entendu, les montants qui ont été fixés et que nous vous proposons ce soir, à savoir entre 150 et 400 € selon la tranche de rémunération brute des agents concernés. Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024, et il faudra donc inscrire au budget les crédits correspondants, les crédits suivants : 484 855 € pour les 1291 agents de la Ville qui sont concernés par le versement de cette prime, 34 930 € pour les 103 agents du CCAS concernés.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Nous allons bien sûr voter pour cette délibération. Je voulais quand même dire que les montants alloués sont la moitié de ce qu'ils auraient pu être. Donc je conçois très bien que la Ville n'ait pas les moyens d'aller plus loin, mais il faut tout de même le dire. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, à chaque fois, l'avis du CST, s'il vous plaît. »

Mme THIROUX

« Un avis favorable du collège employeur, et avis favorables de la FSU et de la CFDT. »

M. MAILLER

« Et le troisième syndicat ? »

Mme THIROUX

« Abstention de la CGT. »

Monsieur le Maire

« On vous donne tout le détail, vous voyez. Alors moi, j'entends la... Monsieur LURIER, vous avez une intervention ? Oui ? »

M. LURIER

« Elle est assez brève. Vous allez dire “Monsieur Plus” pour le coup, mais eu égard au montant théorique qui était fixé, 800 €, au montant proposé qui est de la moitié pour chaque catégorie concernée, et comme depuis le début de la séance actuelle, mais les autres aussi, je n'entends que des louanges à l'égard des personnels des différents services, et considérant cela, je pense, et malgré la dépense que cela représente quand on le ramène à l'ensemble des agents, je crois quand même que l'on aurait pu, au titre de cette prime exceptionnelle, compte tenu des circonstances économiques, de l'inflation en particulier, de la hausse des coûts de l'énergie pour tout un chacun, on aurait pu avoir la magnanimité de pousser jusqu'au plafond proposé par l'État. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, j'entends ce que vous nous dites, Monsieur LURIER, cela rejoint un peu la remarque de Madame CAPORAL. On peut toujours faire plus, mais comme quoi par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure où il y avait soi-disant des excédents extraordinaires qui nous avait été laissés, vous voyez que l'on n'a pas trouvé les excédents extraordinaires et qu'il a fallu, pour arriver déjà à cela, que l'on arrive à faire des efforts considérables. Et comme j'ai eu l'occasion de le dire en propos introductif, c'est à la fois pour soutenir le pouvoir d'achat, mais aussi pour donner un signe aux agents qui ont fait des efforts. Et c'est bien dans cet esprit-là que l'on s'intègre. Alors on peut toujours faire plus. Moi ce que je constate, c'est que des villes qui sont sur le Val-de-Marne, comme Vitry, qui est plus proche de vous que de nous, ont refusé de la mettre en place, ont refusé et ne soutiennent pas le pouvoir d'achat de leurs agents. Nous, nous avons fait un choix différent. Je respecte le choix de chaque collectivité. On a d'ailleurs eu ce débat au sein d'autres instances, dans d'autres collectivités territoriales, et je crois qu'il est sage de pouvoir l'adapter en fonction de chaque situation. Vous voyez, à la Région, on a voté favorablement dans des proportions plus importantes ; au Territoire, non, parce que l'on n'est pas encore dans une situation financière simple, et puis dans les villes, cela dépend de la situation de chaque commune. Alors ce signe-là n'est pas fait pour laisser croire que la situation financière de Champigny serait formidable, loin de là, mais je crois que quand on demande des efforts, il faut aussi savoir récompenser, et on a eu conscience de cela, et donc l'équipe municipale en a débattu et a décidé de le proposer ce soir au Conseil. Donc je crois que c'est plutôt une bonne chose pour nos agents, qui vient en complément de ce qui a déjà été fait l'an dernier à travers la mise en place du RIFSEEP, à travers aussi la hausse de 5 % du point d'indice, qui était liée aux décisions de l'État, ou encore cette année les 5 points qui viennent en complément. Tout cela est un vrai plus. Je tiens à signaler qu'au-delà des obligations qui sont celles qui sont formulées par l'État, l'État peut avoir des souhaits, mais ce sont les collectivités qui paient, mais nous n'avons jamais eu une telle progression de la situation des fonctionnaires territoriaux au cours des quinze dernières années. Je crois que c'est quand même à saluer, et donc nous accompagnons, et en tout cas la municipalité de Champigny accompagne cet horizon-là parce que cela nous semble nécessaire aujourd'hui, et c'est effectivement quelque chose de positif. Et donc je vous invite à le voter. Qui est pour ? Eh bien c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

M. FAUTRÉ

« Je voulais poser une question. Quand sera-t-elle versée, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien cela a été dit dans la délibération, c'est écrit. On a jusqu'au mois de juin pour la verser.

Point numéro 7,, donc Aurore THIROUX. »

7) Création d'un poste de directrice ou directeur de la santé

à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour dont 7 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 abstentions dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

8) Création d'un poste de chargé/e d'opération à la direction des bâtiments et de l'énergie

à la majorité

47 votes pour dont 7 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

9) Création d'un poste de chargé/e de prévention et de tranquillité publique

à la majorité

47 votes pour dont 7 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

10) Création d'un poste de dessinatrice projeteuse/dessinateur projeteur à la direction des infrastructures, des transports et de l'espace public

à l'unanimité

11) Création d'un poste de responsable du développement culturel

à la majorité

47 votes pour dont 7 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

12) Création d'un poste de chargé/e de mission prévention RH

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose, comme à notre habitude, de grouper les délibérations 7, 8, 9, 10, 11 et 12 puisque nous sommes dans le cadre de créations de postes, donc ce que je vous propose, c'est de vous les énumérer et de vous indiquer si ce sont des créations entre guillemets « administratives » ou des réelles créations de postes.

Donc nous avons la création d'un directeur ou d'une directrice de la santé, nous avons une création d'un poste de chargé/e d'opération à la direction des bâtiments et de l'énergie, la création d'un poste de chargé/e de prévention et de tranquillité publique, la création d'un poste de dessinatrice projeteuse/dessinateur projeteur à la direction des infrastructures, des transports et de l'espace public, la création d'un poste de responsable du développement culturel et la création d'un poste de chargé/e de mission prévention RH. Donc pour quatre d'entre eux, ce sont des créations administratives, sauf pour les délibérations 8 et 9, qui sont le chargé d'opération à la direction des bâtiments et de l'énergie [coupure micro] (*hors micro*) et la création du chargé de prévention tranquillité publique.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des personnes de la 1^{re} commission pour la délibération 8, 10, 11 et 12 [Reprise micro] Un avis réservé de Monsieur LURIER pour la délibération numéro 9. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. Vous allez nous dire que vous êtes contre. »

M. MAILLER

« Avant d'être contre sur la totalité... mais vous êtes devin, Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais on a l'habitude de vous entendre ; vous dites toujours la même chose, donc il n'y a pas d'innovation avec vous. »

M. MAILLER

« Je pensais qu'avec tout le reste, vous aviez aussi des dons de divination. Juste une question, parce que je ne maîtrise pas forcément très bien la filière médico-sociale, médico-technique, Madame THIROUX : les directeurs ou directrices de la santé, ce sont des médecins obligatoirement ou cela peut être des administratifs purs ? Parce que si ce n'étaient que des médecins, cela peut être compliqué de trouver un fonctionnaire qui aurait en plus cette qualification-là. Donc, effectivement, pour celle-ci on s'abstiendra, mais pour les autres, on votera contre comme à l'accoutumée, dans la mesure où l'ouverture, et mettre sur le même niveau les titulaires et les contractuels nous paraît continuer à fragiliser le statut auquel nous sommes attachés. Et comme je l'ai déjà dit, la loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique est une loi que nous n'aurions probablement pas votée, si nous étions aux affaires, à l'Assemblée nationale... »

Monsieur le Maire

« Eh bien, Monsieur MAILLER, il ne vous reste plus qu'à faire une chose, et vous voyez, moi je ne peux pas faire cette chose-là parce que je suis Maire, donc je ne peux pas être député. Et je vous invite à être député, et comme cela, vous pourrez modifier la loi. Vous avez de l'espoir... »

M. MAILLER

« Vous soutiendrez ma candidature, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire

« Comment ? »

M. MAILLER

« Vous soutiendrez ma candidature alors, j'espère. »

Monsieur le Maire

« Je n'irai pas jusqu'à un travers de cette nature. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Je vous reconnais déjà comme être devenu le leader de cette minorité, donc je ne pourrai pas non plus me permettre de vous dire que je vais vous soutenir pour être candidat aux législatives, mais en tout cas, je ne peux que vous inciter à le faire si vous voulez modifier la loi, parce que c'est à l'Assemblée nationale que se passent ces débats, et certainement pas dans notre Conseil municipal. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons pouvoir passer au vote. Alors les rapports ont été présentés globalement, mais on les vote individuellement. Donc sur le point 7 : la création d'un poste de directrice ou de directeur de la santé, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté moins 2 voix d'abstentions pour Monsieur MAILLER.

Sur le point 8, donc la création d'un poste de chargé/e d'opération à la direction des bâtiments. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? 2 avis contraires. Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté.

Point 9 : la création d'un poste de chargé de prévention à la tranquillité publique. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? 2 avis contraires. Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

Point 10 : la création d'un poste de dessinateur projeteur à la direction des infrastructures, des transports et de l'espace public. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.

Point 11 : la création d'un poste de responsable du développement culturel. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté. On est tous pour la culture.

Et pour finir, la création d'un poste de chargé/e de mission à la prévention des ressources humaines, poste ô combien nécessaire à la collectivité de Champigny. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Vous n'êtes pas pour la prévention des ressources humaines, Monsieur MAILLER ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc il n'y en a pas, le point est adopté à l'unanimité moins les deux voix de Monsieur MAILLER, puisque vous comptez double, Monsieur MAILLER. Nous vous apprécions tant. Je vous remercie pour l'ensemble de ces points, et donc nous allons passer au point 13 pour le rapport du référent laïcité, Léon NGANDÉ. »

à la majorité

47 votes pour dont 7 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

13) Rapport référent laïcité

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le maire, bonsoir chers collègues, bonsoir le public. Cette délibération concerne donc la prise d'acte par le Conseil municipal de la désignation d'un ou une référente laïcité.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Si Madame CAPORAL, vous avez une intervention peut-être ? Je ne sais pas si vous votiez ou si vous souhaitiez une intervention. »

Mme CAPORAL

« Non, non, moi je voulais juste savoir si on peut avoir le rapport... »

Monsieur le Maire

« Le rapport, eh bien il est en ligne. »

Mme CAPORAL

« C'est celui que vous avez donné, c'est cela ? Parce qu'il n'y avait pas grand-chose dedans. »

Monsieur le Maire

« Ben oui, c'est simplement le vote du principe. »

Mme CAPORAL

« Du principe ? Parce que, normalement, il a déjà commencé à travailler l'année dernière, non ? »

Monsieur le Maire

« Alors je vais laisser Aurore THIROUX vous donner les éléments. »

Mme CAPORAL

« D'accord. Merci. »

Mme THIROUX

« Oui, en fait, le référent a eu son habilitation en décembre 2023. Donc il faut bien comprendre que le rapport 2023, il est juste un peu court pour cette année. C'est pour cela qu'il y a quelques orientations, mais il n'y a pas vraiment un bilan encore sur une année complète. »

Monsieur le Maire

« Bien alors on passe... C'est bien un vote, ce n'est pas une prise d'acte ? Je vérifie. Non, c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote sur ce rapport. On peut passer au point suivant, le point 14, c'est un rapport d'activité du SIFUREP, et c'est Delphine BERTRAND qui le présente. »

à l'unanimité

14) Rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2022

Mme BERTRAND

« Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir au public. Alors cette délibération porte sur le rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour l'année 2022. il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité [coupure micro] des membres présents de la 3^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc je pense que pour notre prochain Conseil, on fera une révision complète du système de réseau, parce que là, on a vraiment des difficultés qui rendent compliquées nos présentations de rapports. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport du SIFUREP ? Il n'y en a pas, donc c'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas d'intervention, nous pouvons passer au point suivant, donc le point 15, pour l'approbation du recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement, Philippe DUBUS. »

à l'unanimité

15) Approbation du principe de recours à une concession de service public pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie de la Ville de Champigny-sur-Marne

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Aujourd'hui, le sujet c'est l'évolution de l'exploitation du stationnement à Champigny, aussi bien en surface que dans ses futurs parkings. Donc la délibération consiste à approuver le principe d'un recours à une concession de service, ce que l'on appelait avant une délégation de service public, maintenant on appelle cela une concession de service public, pour l'exploitation du stationnement payant hors et sur voirie de Champigny. Donc, globalement, aujourd'hui on a déjà un système de 96 places payantes. C'est ce qui est indiqué dans le début du rapport, avec un certain nombre de prix et d'horaires correspondant aux prix. L'objectif est d'élargir ce travail avec deux parkings, un parking à l'îlot Jaurès et un parking à l'îlot Verdun, des parkings souterrains (pour un total aujourd'hui de 150 places pour l'îlot Jaurès et 168 places pour l'îlot Verdun), d'étendre un peu la zone rouge qui est la zone actuelle d'abonnement, et de créer une zone verte qui permettra aux résidents d'avoir un abonnement et de limiter l'arrivée des personnes extérieures à ce quartier voulant se stationner dans cette zone verte. L'objectif est de répondre à un besoin qui est important : c'est qu'en 2025 on va avoir l'ouverture de la gare du Grand Paris en centre-ville et, face à cela, on est obligés de trouver des solutions pour répondre à la possibilité [Coupure micro] d'éviter ces éléments-là et de préserver les Champinois qui habitent dans ces quartiers-là. Alors je ne sais pas si vous m'entendez encore... Et grâce à cette solution-là, et par les abonnements, de pouvoir conserver les places résidentielles. Donc aujourd'hui, la solution, c'est de faire cet appel

d'offres de concession de service public, avec un objectif, dans cette concession, de lancer la consultation juste après ce Conseil municipal pour que l'on puisse trouver un délégataire d'ici la fin de l'année pour qu'il puisse prendre en charge la nouvelle organisation, l'aménagement des parkings souterrains, pour être prêts en 2025, à l'arrivée des gares du Grand-Paris, et que l'on puisse trouver une solution équitable. Donc on demande simplement de voter le principe de recourir à une concession de service public.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission avec une abstention de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

[Retour du son]

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, je fais partie de la commission communale consultative des services publics locaux. Je n'ai pas pu y participer. Je vous avais adressé mon pouvoir et mes commentaires. Donc je ne sais pas si vous avez pu en prendre connaissance ou, en tout cas, les présenter à la commission. Et je voudrais d'abord en préambule savoir quel avis a donné la commission sur ce sujet.

Et je voulais quand même faire que quelques commentaires que je n'ai pas pu faire en commission puisque, malheureusement, l'horaire a fait que je n'ai pas pu arriver dans les délais.

Donc l'idée, derrière mes questions, c'est d'essayer un peu de comprendre, parce que j'ai quand même le sentiment que le dossier tel qu'il nous est présenté comporte quelques lacunes et, en tout cas, m'interroge sur sa viabilité globalement.

Tout d'abord je voudrais quand même apporter quelques nuances. Quand vous dites dans la note que, a priori, la commune ne pourrait prendre sur son budget pour équilibrer les comptes de ce type de service, car de nature industrielle et commerciale. Ce n'est pas tout à fait exact puisqu'en effet le Conseil d'État en 1997, concernant la commune de Montgeron, a clairement indiqué que seule la gestion du stationnement hors voirie avait un caractère industriel et commercial.

Concernant l'argument relatif à l'absence de compétences en interne pour gérer ce service, aucun élément joint dans le rapport ne permet de l'affirmer. Gérer une régie de recettes peut être assuré par n'importe quel agent territorial formé, comme le traitement des recours. L'absence de comparaison de ce coût avec ce que coûterait ce service donné au privé et ce que rapporterait le stationnement payant en recettes ne permet en rien d'affirmer que le service serait mieux rendu par le secteur privé. D'ailleurs beaucoup de communes en sont revenues, du fait du coût et notamment de la prise en charge par leurs soins des éventuels déficits d'exploitation. De plus, si la responsabilité de la commune est amoindrie, elle demeure dans le contrôle qu'elle doit mettre en place sur le prestataire, et elle se prive de moyens d'adapter sa stratégie de contrôle du stationnement, notamment en cas de travaux,

et donc de difficultés de stationnement qui en découleraient car, comme l'indique le rapport, dans la future concession, le délégataire se paye sur ce qu'il perçoit. Il a donc intérêt à être zélé pour assurer la rentabilité de sa prestation. De même, aucun élément donné ne permet de déterminer le montant de la redevance qu'il versera à la commune, et les conséquences d'une éventuelle baisse de ses recettes liée par exemple à la non-utilisation des espaces de stationnement payants par les usagers. En général, des clauses prévoient une forme d'indemnisation du prestataire dans ce type de situation. Enfin il est indiqué que deux parkings sont en attente de livraison, manifestement en 2025, dont l'un est acquis, celui du Dôme, et un non envisagé, et l'autre envisagé, ce qui laisse un doute certain sur la viabilité de la délégation. De même aucune indication n'est précisée sur la date de sa mise en place. Compte tenu de la faiblesse des informations transmises et de l'impossibilité manifeste de prendre une décision éclairée, mon collègue et moi-même voterons contre cette proposition. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire, je m'interrogeais sur un autre point que ceux que vient de soulever mon collègue. Je vois que dans les tâches qui seront attribuées au prestataire, enfin au contractant, l'exploitation du stationnement payant incluant le contrôle du paiement selon les fréquences minimums suivantes : zone rouge deux passages par jour, zone verte un passage par jour, délivrance et gestion des FPS, gestion du recours administratif préalable obligatoire au rappel sur les FPS. Par rapport aux contrôles, là, il s'agit d'une entité privée qui va se livrer à des contrôles sur la voie publique, mais elle va tirer ça de quoi ? Vous avez, en tant que Maire, le pouvoir de police dans la commune, donc du contrôle du stationnement entre autres, mais pour une société, en l'occurrence qui sera vraisemblablement privée, elle va tirer ce pouvoir dans quel cadre juridique ? Elle va l'avoir dans quel cadre juridique ? Et deuxièmement quelle est la l'articulation avec le système ANTAI, ou quelque chose comme cela, que l'on a évoqué précédemment sur la gestion, le contrôle des FPS, et également le suivi du recouvrement et tout cela ? Jusqu'à plus ample informé, cela me semble faire un peu double emploi, cette affaire de rémunérer quelqu'un pour faire cela, alors que l'on a déjà une convention avec un système plus général. Et puis deuxièmement le cadre légal qui, j'imagine, existe, sinon vous ne l'auriez pas proposé, mais j'aimerais bien le connaître. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors je vais essayer de répondre à vos interrogations. Tout d'abord, Monsieur MAILLER, vous nous dites : je n'ai pas pu être présent, compte tenu de l'horaire. Je rappelle quand même que la commission des services publics avait lieu à 18 heures. Ce n'est quand même pas problématique, surtout que je vous rappelle que quand on est un élu, on dispose, en particulier c'est d'autant plus simple dans une collectivité, comme c'est votre cas, de pouvoir venir avec les 142 heures qui sont mises à disposition sur chaque trimestre. Pour autant, non, je n'ai pas fait part de vos remarques puisque, pour faire part de vos remarques, eh bien il suffisait d'être présent à cette commission.

Et donc nous avons eu, pour répondre à votre question, un vote unanime de la part de l'ensemble des membres présents, y compris d'ailleurs de l'association des consommateurs, qui était présente et qui a tout à fait approuvé le choix que nous avons opéré, donc de proposer cette concession.

Alors, Monsieur LURIER, oui, on est dans le cadre d'une délégation de service public, ou une concession de service public pour être encore plus précis dans les termes et, à ce titre-là, le Maire peut déléguer

auprès d'une structure autorisée à pouvoir procéder aux verbalisations. La partie du recouvrement avec l'ANTAI, c'est une procédure qui, là, est tout à fait différente. Il y a une convention qui existe avec l'ANTAI, et ensuite c'est bien la Ville qui est chargée du recouvrement, l'opération mécanique au fond est simplement déléguée. Alors chacun sera libre d'avoir les positions qu'il souhaite. Je rappelle simplement, pour ceux qui l'auraient oublié, que le programme de 2014, il y avait des élections en 2014, aussi bien celui que j'avais proposé aux Campinois que celui qui avait été proposé par le Maire d'alors, intégrait le stationnement payant, en disant qu'à partir du moment où le Grand Paris Express arrivera, nous ne pourrons pas faire autrement. Et pour autant, et cela répondra à une des questions, Monsieur LURIER, que vous avez mentionnée en commission, nous avons intégré une zone rouge limitée pour qu'il y ait le plus possible de rotation sur cette zone rouge qui bénéficie aux commerces. C'est ce que nous avons fait sur la seule voie qui est actuellement payante, sur la RD 4, et on en voit les effets très positifs puisque nous avons beaucoup de commerçants qui nous disent : enfin les clients nous disent qu'ils peuvent trouver une place. C'est bien ça l'objectif. L'objectif, ce n'est pas de faire des recettes particulières et, en réalité, pour tout vous dire, on gagne même moins d'argent sur du stationnement payant que sur la bonne application d'une zone bleue. Donc ce n'est pas vraiment un sujet de recettes ; par contre, il y avait un véritable enjeu pour les commerçants, et la problématique du stationnement ventouse, qui faisait que les gens se mettaient souvent en double file pour pouvoir aller chercher quelque chose chez un boulanger ou un autre commerçant, même quelques minutes, ce qui provoquait des situations dangereuses en matière de sécurité routière. Donc on a réglé ce problème-là, et on a amélioré la situation de rotation pour les commerces. Et par ailleurs, nous avons bien intégré une zone résidentielle où les gens pourront stationner s'ils sont résidents du secteur, avec un abonnement. Et c'était d'ailleurs une grande demande de la part de nombre d'entre eux. Plusieurs fois, j'ai rencontré des habitants qui m'ont dit : nous, il n'y a pas de problème pour payer, mais ce que l'on voudrait, c'est avoir une place, être sûrs que l'on puisse se garer dans notre quartier. Et on ne veut pas forcément une zone bleue. On préfère payer, et au moins être tranquilles sur la durée. En revanche, sur la zone rouge, effectivement, il n'est pas envisagé du tout d'avoir un abonnement résident, puisque c'est une zone spécifique pour faire travailler les commerçants. Donc c'est bien dans cet esprit-là que l'on se situe. Là on est essentiellement dans le cadre du périmètre du centre-ville avec les deux parkings que l'on a évoqués. Après il y aura certainement d'autres modalités à travailler sur des zones plus limitrophes, je pense proches de la gare de Villiers ou de la future gare de Villiers-Champigny où il faudra certainement trouver des systèmes, pas forcément payants, mais des systèmes de stationnement résidentiel, parce qu'on voit bien que l'on a un phénomène de report sur notre commune des villes qui sont autour. Voilà ce que je pouvais vous préciser sur ce point. Il n'y a pas d'autres interventions ? Si, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, Monsieur le Maire, un petit éclaircissement. Vous venez de dire qu'une zone bleue bien appliquée rendrait à la limite plus d'argent que la zone payante. La zone bleue, elle n'est pas payante, donc comment vous justifiez cela ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, quand vous passez une heure et demie, vous pouvez payer une amende, et si l'on appliquait l'intégralité des amendes pour tous les dépassements, je peux vous dire que ça rapporte plus que du stationnement payant avec une demi-heure gratuite, comme c'est le cas aujourd'hui. C'est ça que je

voulais préciser. Donc j'espère que mon explication vous éclaire. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Contre. Parfait.

Alors point numéro 16, Philippe DUBUS pour l'instauration du barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte prévue au titre de l'article L481-1 du code de l'urbanisme. »

à la majorité

38 votes pour dont 5 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY), M. MAILLER

9 abstentions dont 2 procurations (M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. SUDRE

16) Instauration d'un barème relatif à la mise en œuvre de l'astreinte prévue à l'article L481-1 du code de l'urbanisme

M. DUBUS

« Attendez on cherche un micro... Merci. Alors cette délibération intervient après une nouvelle loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale, ça vaut le coup de lire cet article [coupure micro]

Mme AMAR (*hors micro*)

« Ça y est. ... »

M. DUBUS

« avec la proximité de l'action publique, [excusez-moi, je vais essayer de parler fort] engagement et proximité publié au JORF du 28 décembre 2019 [ça revient]. Cette loi a créé de nouvelles mesures administratives permettant à l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme d'agir plus rapidement [coupure micro] face aux situations de constructions irrégulières ou non conformées à l'autorisation délivrée et ainsi réduire le recours [retour du son] aux procédures pénales beaucoup plus longues et complexes à mettre en œuvre. Donc, en fait, on n'avait qu'une solution de procédure pénale qui prenait plusieurs années pour pouvoir réagir et pouvoir donner des astreintes ; aujourd'hui, on a la possibilité directement de donner des astreintes face, effectivement, à des dysfonctionnements d'autorisations non faites ou non respectées. Donc on est dans le cadre des déclarations préalables ou des permis de construire. Donc la démarche est un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme, ce qui était déjà le cas avant, et après, à la suite, en dehors des poursuites pénales qui pourront continuer, le Maire peut mettre en demeure le responsable des travaux de se mettre en conformité, mais il a aussi la possibilité de mettre en demeure cette personne d'astreinte. Ces astreintes vont varier de 12,50 € à 500 € par jour. Donc cela veut bien dire qu'effectivement, il va y avoir une différenciation entre des non-respects mineurs et des non-respects majeurs. On est bien dans ce cadre-là, avec l'objectif de dire qu'effectivement on intègre cette hiérarchie, on intègre aussi une hiérarchie entre les personnes morales et les personnes physiques, considérant que les personnes morales, normalement, ont d'autant plus l'obligation de respecter leurs engagements. Donc vous avez le tableau complet qui reprend les montants d'astreintes, sachant qu'elles sont limitées au total à 25 000 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, il s'agit juste en fait de demander quelques précisions sur la procédure. Donc cela veut dire que lorsqu'il y a un constat qui va être fait par le service urbanisme du non-respect notamment de prescriptions, il y aura un délai qui sera laissé à la personne pour se mettre en conformité ? Comment ça se passe après que ce délai soit dépassé ? Déjà est-ce qu'on prévoit un délai pour qu'elle puisse faire ses observations puisqu'il y a une obligation, lorsque vous êtes sur le système du contradictoire, vous devez faire ce genre de choses... Et à partir de quel moment, du coup, l'astreinte, je ne parle pas des montants parce que, a priori, les montants paraissent, je pense, assez dissuasifs globalement, mais sans l'être forcément trop non plus. C'est toujours la difficulté de trouver le bon curseur. Et voilà, à partir de quand cette astreinte court ? »

Monsieur le Maire

« Philippe DUBUS. Prends le micro sur la gauche peut être. Oui, voilà. »

M. DUBUS

« Là, ça remarque. Dans la troisième colonne du tableau, vous avez effectivement un délai imparti de mise en demeure avant astreinte, c'est-à-dire que, de l'autre côté, on a ce procès-verbal. On demande une conformité. Si l'on n'a pas de retour, on fait une mise en demeure et, un mois après, l'astreinte commence. Donc aujourd'hui, globalement, on a choisi de mettre un mois pour l'ensemble des problématiques, en se disant qu'en un mois, on a le temps de réagir dessus. »

Monsieur le Maire

« Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. Point numéro 17, l'îlot Carnot, Tatiana SAUSSEREAU. »

à l'unanimité

17) Îlot Carnot - Acquisition des ensembles immobiliers cadastrés section AX n^{os} 25 et 26 sis 6 et 8 avenue Carnot auprès du SAF 94

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur. Dans le cadre du renforcement de l'attractivité et des fonctions de centralité de son cœur de Ville, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'acquisition des ensembles immobiliers cadastrés section AX n^{os} 25 et 26 sis 6 et 8, avenue Carnot auprès du SAF 94.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission ; un vote contre de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, il n'y en a pas. Si, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, j'ai une question. Ils sont actuellement occupés ces immeubles-là où ils sont d'ores et déjà libres ? »

Monsieur le Maire

« Le SAF nous a indiqué qu'effectivement ils étaient vides aujourd'hui. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, quel est l'avis des Domaines sur ce bien-là. Ces deux biens, pardon. »

Monsieur le Maire

« Philippe, tu as l'information, s'il n'y a pas d'autres questions... Il y a une autre question de Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai demandé effectivement à avoir le document de l'avis des Domaines, et je ne l'ai pas eu. Mais je l'ai demandé ce matin. Donc voilà, j'espère que vous pourrez me le communiquer, me les communiquer. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors on y viendra après puisque en fait vous l'avez demandé, effectivement, mais pas sur ce point-là, mais sur les deux autres points suivants, et je vous répondrai sur les points suivants. »

M. DUBUS

« Oui donc, pour ces lots-là, on est dans une démarche contractuelle avec le SAF [coupure de micro] qui organise le prix de vente dès le moment où le SAF achète ces biens-là pour la commune.[retour du son] Le SAF a acheté ces biens il y a de cela quelques années ; aujourd'hui, cela fait un petit moment qu'effectivement le SAF est propriétaire et, [coupure de micro] dans ce cadre-là, il est contractuellement organisé le fait que la revente à la commune se faisait à partir du prix d'achat du SAF auquel on ajoute un pourcentage de coût de fonctionnement, un pourcentage également [retour du son] d'emprunt nécessaire pour porter ce bien-là, et donc c'est un calcul que nous fait le SAF, qui est contractuel, et qui est dans la réglementation du SAF, qui fait que l'on a un prix de sortie qui correspond, mais que l'on connaît pratiquement dès le départ. La seule chose que l'on ne connaît pas dans le prix de sortie, c'est suivant le nombre d'années que le SAF conserve, il y a effectivement un petit delta parce que c'est le nombre d'années qui calcule le pourcentage de frais, etc. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui se compare par rapport à un prix des Domaines. C'est un prix qui est fixé dès le moment où le SAF achète. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui juste pour indiquer notre sens de vote. On votera contre cette acquisition dans la mesure où nous ne partageons pas le projet de la halle gourmande qui n'a été concerté que sur le papier, mais pas en réalité, ni avec les commerçants, ni avec les habitants, et compte tenu de son montant, qui est bien de 44 M €, 16 M € pour les acquisitions et 28 pour le reste, y compris les aménagements, mais les aménagements autour font partie de ce projet que nous ne partageons pas, et donc nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Même si vous donnez des chiffres qui sont inexacts, il n'en reste pas moins que l'on ne peut que constater la constance de vos positions. »

M. MAILLER

« C'est votre document, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous n'avez plus la parole, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, mais c'est votre document, là. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais vous pouvez couper le micro, vous coupez le micro, merci. »

M. MAILLER

« Ah pardon. »

Monsieur le Maire

« Donc je vais pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Je vous remercie. Alors point suivant : 18 Tatiana SAUSSEREAU sur le 2 de la place du Marché. »

à la majorité

39 votes pour dont 6 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

8 votes contre, dont 2 procurations (M. SY, Mme KEITA-GASSAMA), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. SUDRE

2 abstentions dont 1 procurations (M. SOLARO), Mme ADOMO

18) Îlot Carnot - Acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 29 sise 2, place du Marché

Mme SAUSSEREAU

« Donc afin de poursuivre l'objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et les fonctions de centralité de son cœur de Ville, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 29 sise 2, place du Marché.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; une abstention de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Puisque je n'avais pas la parole tout à l'heure, je vous montre quand même un document qui vient de chez vous avec les chiffres que je vous cite. Donc quand vous dites que je n'ai pas les bons chiffres, cela veut dire que ça, c'est un faux. »

Monsieur le Maire

« Absolument pas, Monsieur MAILLER. Cela veut dire simplement que vous mêlez tous les chiffres pour essayer de justifier le prix exorbitant d'une halle... »

M. MAILLER

« Ben oui, c'est votre projet. »

Monsieur le Maire

« ...dont vous aurez les chiffres précis quand elle sera connue. Là on est sur la question des aménagements et sur la question des acquisitions, ce qui n'a rien à voir. »

M. MAILLER

« Ah ben... »

Monsieur le Maire

« Après vous pouvez continuer à répéter à l'envi, peut-être qu'en répétant à l'envi, peut-être que vous ferez croire quelques personnes, comme vous le faites parfois sur le marché mais, en tout état de cause, cette halle ne coûtera pas 28 ou 44 M, et vous aurez les prix.

Ce n'est pas la peine de le répéter, on a compris votre propos, vous pouvez couper votre micro, merci. »

M. MAILLER

« Ah ! pardon. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il y avait une question de la part de Madame CAPORAL, donc je l'anticipe. Effectivement, on ne vous communique pas au préalable, même si vous les demandiez huit jours avant, les avis des Domaines puisque, conformément à la réglementation, si nous vous les communiquions auparavant, nous pourrions être dans l'illégalité sur la validité de cette délibération. Mais je vous communique sans aucun problème le montant de cette valorisation des Domaines qui est de 800 000 €. Et vous voyez, nous l'avons achetée à 10 % moins cher, conformément

au texte puisqu'on est à 720 000 € sur l'acquisition, sans compter que, bien évidemment, nous allons pouvoir encaisser les loyers des deux établissements en question ce qui, pour l'instant, était une opération au profit d'un opérateur public bien connu, la SADEV. Oui, Madame CAPORAL, si vous avez d'autres questions... »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai une autre question. En fait, l'acquisition porte sur les murs, pas sur les locaux commerciaux. Les locaux commerciaux, enfin les commerçants restent en fonction ? »

Monsieur le Maire

« Bien sûr. »

Mme CAPORAL

« Bon. »

Monsieur le Maire

« Et c'est pour cela que je vous dis que nous percevrons le loyer pour leur activité. »

Mme CAPORAL

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté.

Point suivant : donc pour le 5 de la rue de Greffuhle. Et là, c'est Tony PESSOA qui rapporte. »

à la majorité

39 votes pour dont 6 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

8 votes contre, dont 2 procurations (M. SY, Mme KEITA-GASSAMA), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. SUDRE

2 abstentions dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme ADOMO

19) Acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 8 sise 5, rue de Greffuhle

M. PESSOA GRIJO

« Merci Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération est l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 8 sise 5, rue de Greffuhle. La Ville souhaite mettre en valeur son paysage urbain, notamment en entrée de Ville. C'est pourquoi une opération mixte logements et commerces existe sur le secteur du Piple Greffuhle pour permettre un renouvellement urbain. C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal de décider l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 8 d'une superficie d'environ 185 mètres carrés sise 5, rue de Greffuhle aux conditions d'acquisition de 722 000 € hors taxes.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 2^e commission [coupure micro] avec un vote contre de Monsieur FAUTRÉ

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

[Retour du son] « Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, donc si je comprends bien, c'est une parcelle que l'on acquiert pour pouvoir après la revendre à un promoteur pour faire l'entrée de Ville. Donc j'aurais aimé connaître un peu plus le projet qui est derrière, l'avis des Domaines et le prix au mètre carré des logements qui sortiront de ce projet. »

Monsieur le Maire

« Je pensais que nous allions faire une halle à 150 M €, qu'on aurait pu appeler Les écoles de Champigny, mais ce n'est pas le projet que nous avons formé. Et donc, contrairement à ce que vous venez d'évoquer, ce que nous allons faire sur cet espace, sur cette parcelle, c'est tout le contraire de ce que vous venez de dire puisque, si vous aviez lu un tant soit peu la délibération, vous auriez compris que nous allions faire des espaces publics. Et donc il n'y a pas d'opération avec un promoteur, et encore moins un prix lié à des logements, puisque l'objectif que nous avons, et c'est pour cela que nous rachetons cette parcelle, c'est de pouvoir élargir la voie et de redonner une facilité d'accès entre notamment l'aménagement futur, à venir, de la Fourchette de Champigny dans le cadre du travail qui sera repris avec le Département du Val-de-Marne et l'accès vers le parc du Tremblay. Et donc il y aura une opération de promoteur à côté, mais pas forcément en lien avec cette parcelle. Quant à l'avis des Domaines, il est de 760 000 €, puisque c'était la question qui était posée aussi par Madame CAPORAL. Et vous voyez que nous l'achetons, là aussi, en dessous de l'avis des Domaines, et conformément aux textes, tels qu'ils nous permettent de le faire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Pourtant, il est bien indiqué sur la délibération que la Ville souhaite mettre en valeur son paysage urbain en entrée de Ville. C'est pourquoi une opération mixte logements et commerces existe sur le secteur Greffuhle pour permettre un renouvellement urbain. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais c'est bien ce que je vous ai expliqué, c'est-à-dire qu'il y aura une partie de ce secteur qui aura une opération, mais là, sur cette voie-là, si vous regardez le plan, je crois que cela apparaît assez clairement. Vous voyez bien que cette parcelle-là nous pose une difficulté par rapport à la voie pour pouvoir l'étendre. On veut faire une piste cyclable pour faciliter l'accès au futur aménagement de la Fourchette de Champigny et en direction du parc du Tremblay, donc c'est véritablement ça que l'on souhaite faire, et puis de planter des arbres, puisque c'est une rue où il n'y a pas d'arbres aujourd'hui, de revégétaliser cet espace-là, et donc de rendre cet endroit accessible et agréable. Par ailleurs, ensuite, il y aura effectivement une opération immobilière qui n'est pas nouvelle, qui est celle du parking du Piple, qui est donc en lien et à proximité de cette parcelle. Ce n'est pas quelque chose de nouveau puisque l'ancienne équipe municipale, et donc vous devez le savoir, avait lancé une opération de consultation promoteurs sur ce dit parking avec l'EPFIF. Mais là, le projet est bien différent. S'il n'y

a pas d'autres questions, on passe au vote : qui est contre ? Abstention ? Refus de vote ? Pour ? Donc là je note quand même que ceux qui ont voté contre ne sont pas pour une halle qui pourrait soi-disant coûter 44 M € ou contre un projet, mais ils sont contre la végétalisation des espaces publics et les pistes cyclables. C'est une démarche particulière, mais en tout cas, on pourra le noter. Point 20 : Tatiana SAUSSEREAU pour la convention de maîtrise foncière avec les chantiers du métro de la 15 Est. »

à la majorité

39 votes pour dont 6 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)

8 votes contre, dont 2 procurations (M. SY, Mme KEITA-GASSAMA), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, Mme MASMOURI, M. TITOV, M. SUDRE

2 abstentions dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme ADOMO

20) Conventions ayant pour objet la maîtrise foncière des emprises de chantier du métro ligne 15 Est

Mme SAUSSEREAU

« La ligne 15 Est du futur métro du Grand Paris Express prévoit 6 sites de chantiers sur la commune de Champigny. La Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du projet, s'est rapprochée des services de la Ville de Champigny pour l'acquisition de la maîtrise foncière de plusieurs emprises communales nécessaires à la réalisation des différents ouvrages sur le territoire champinois. Les services de la Ville et la Société du Grand Paris ont ainsi mis en place des dispositifs fonciers adaptés à la procédure de conception et de réalisation adoptée par la SGP pour la réalisation de cette ligne, qui se traduit par une convention-cadre relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Est et trois conventions subséquentes qui seront réalisées spécialement. [Coupure micro passage inaudible] [Reprise du son] Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention cadre entre la commune et la Société du Grand Paris [Coupure micro passage inaudible], d'approuver les termes des conventions subséquentes aux [Reprise du son] trois ouvrages spécifiques, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de ces conventions. »

Monsieur le Maire

« Les avis des commissions

Et donc il y a un avis favorable de la 3^e et de la 1^{re} commission...

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes pour ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie, sachant que les discussions ont été très longues avec la Société du Grand Paris pour arriver à cette convention.

Point numéro 21 : l'ouverture d'une boutique éphémère en centre-ville, Michel DUVAUDIER. »

« à l'unanimité

21) Ouverture d'une boutique éphémère en centre-ville

M. DUVAUDIER

« Donc il s'agit d'ouvrir une boutique éphémère au 2, rue Carnot. Elle sera installée dans un local qui était avant un commerce, un coiffeur qui a été, par précision, achetée à l'amiable, comme nous y a autorisé le Conseil municipal au 31 mai 2023. Cette boutique éphémère est destinée à y loger temporairement, comme son nom l'indique, pour des durées d'une semaine à un mois, des créateurs, principalement et on l'espère beaucoup de Campinois, qui voudront s'essayer dans une activité commerciale.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission.

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On va passer au vote : qui est pour ? Eh bien écoutez, je vous remercie. On espère qu'un soutien aussi unanime facilitera les activités de nos nouveaux commerçants qui viendront tester leur concept avant de, nous l'espérons, pouvoir les installer de façon plus pérenne.

Point numéro 22, donc l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024, même si nous avons déjà évoqué ce point au cours de la discussion budgétaire, Yohann PICOT. »

à l'unanimité

22) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

M. PICOT

« Bonsoir, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Tout d'abord, pour cette attribution des subventions communales pour l'année 2024, je tenais à féliciter et à remercier le service de la vie associative qui a mené un travail pour cette campagne de subventions, et puis l'accompagnement qu'ils ont pu apporter tout au long de cette campagne aux associations qui l'ont souhaité. Vous avez toute la délibération, avec le tableau qui suit.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents sur la 6^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents à la 1^{re} commission, avec un vote réservé de Monsieur LURIER.

Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, par rapport à ce qui a été dit sur le point numéro 1, je tiens à modifier quelques petites choses que Monsieur MAILLER a pu indiquer tout à l'heure, notamment sur les chiffres, puisque sur cette campagne de subventions, on n'est pas sur 881 000 €

qu'on va voter ce soir, mais 889 005 en prenant en compte, par rapport à l'année 2021, notamment aussi de petits changements, puisque l'on a le musée qui est en attente et puis on a aussi l'association POEP où il y a eu, comme vous pouvez le savoir, depuis l'année dernière, c'est une somme que l'on versait à la POEP et qui était reversée à la ville, donc ce qui ne fait pas tout à fait le même montant, et la différence que j'ai pu entendre au tout début tout à l'heure sur le point numéro 1.

Une dernière petite chose et en même temps, pareil : le règlement des subventions communales, il faut juste avoir une association qui a un an d'existence. L'aide des 250 € bloqués, on l'a supprimée il y a deux ans. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces précisions. Donc l'avis des commissions peut-être. »

M. PICOT

« Je pense l'avoir donné. »

Monsieur le Maire

« Oui, vous l'aviez donné, c'est vrai. Eh bien est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, nous regrettons que le montant qui est accordé à la régie soit seulement à hauteur de 5000 € alors que, pas l'année dernière puisqu'il y avait eu 0 € d'attribué, alors qu'avant, le montant était de 15 000 €. Vous connaissez le rôle indispensable des régies de quartier aujourd'hui dans notre pays, dans le travail qu'ils font en termes d'insertion et de réinsertion, voire dans le premier emploi pour un certain nombre de personnes. Je rappelle que cette régie, à l'heure où l'on se parle, permet à 17 personnes de pouvoir se réinsérer dans le cadre d'appels d'offres et de marchés qui sont appréciés par les entreprises ou les publics à qui ils ont affaire, et donc aujourd'hui, ne pas leur accorder une subvention supplémentaire ne leur permet pas d'aller plus loin que les 17. Or vous savez très bien que les besoins de réinsertion dans ces quartiers sont immenses et, pour aller au-delà, il faudrait à la fois avoir plus de marchés, mais pour avoir plus de marchés, il faut aussi avoir plus d'encadrants, parce que réinsérer des personnes qui ne sont plus dans l'emploi depuis un certain temps, vous savez que c'est extrêmement compliqué, et donc le rôle des encadrants est extrêmement important. Pour aller au-delà de 17, il faudrait un encadrant supplémentaire. Bien évidemment, il faut le rémunérer, et c'est un encadrant technique, donc qui a un rôle professionnel et qui est diplômé qui peut le faire. Donc avoir plus de subvention leur serait indispensable pour aller au-delà des 17 personnes, puisque c'est leur ambition. De la même manière, je souligne que c'est dommage que la Ville de Champigny ne leur accorde pas des missions, puisque c'était le cas avant, donc je fais la parenthèse. Et puis je voudrais dire aussi qu'aujourd'hui, la régie est capable de pouvoir rendre un nouveau service aux habitants des quartiers concernés, de ces quartiers en QPV, puisque la régie dispose d'un certain nombre d'outils, de matériel qui pourrait être mis à disposition des familles, des personnes qui ont besoin de faire des travaux dans leur domicile, et on sait très bien que les faire soi-même, ça coûte beaucoup moins cher. Mais malheureusement, ce matériel, ils ne peuvent pas le mettre à disposition, le prêter et le louer puisqu'ils n'ont pas les personnes pour le faire. Donc c'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons que la régie puisse obtenir une subvention beaucoup plus importante, et donc pour cette raison, mais aussi pour d'autres, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Dans la note que Monsieur PICOT nous a présentée, déjà je regrette qu'effectivement le musée de la Résistance ne figure plus dedans. Comme pour les précédentes fois, il aurait été intéressant d'avoir deux informations : ce qui avait été attribué l'année précédente, et ce que les associations ont demandé, pour voir un petit peu la manière dont les sommes ont été attribuées. J'aimerais également savoir, sur les 11 associations qui ont déposé un dossier en 2023, pourquoi ne l'ont-elles pas renouvelé ? Alors c'est peut-être parce que, vous l'aviez expliqué l'année dernière, certaines bénéficient directement du versement de la subvention dans le cadre de la politique de la Ville, ou je ne sais plus quel dispositif qui leur permettait d'en bénéficier directement. 20 associations ont fait une nouvelle demande. C'est un peu la remarque que je faisais tout à l'heure. On a 20 associations qui ont fait une nouvelle demande, 11 qui ont diminué, et vous attribuez quasiment le même montant que l'an dernier, avec certaines associations qui n'ont plus, et on ne voit plus apparaître, notamment aussi, les associations, a priori, dont les dossiers ont été écartés, puisqu'il y a eu 151 demandes mais, si j'ai bien fait le compte, on n'en a attribué que pour 133. Donc qu'est-ce qui a motivé l'exclusion de ces associations ? Quelles sont-elles puisque là, avant, il y avait dans les tableaux précédemment, pas en 2023 mais avant, on avait les associations, et notamment, quand elles avaient 0, ce qui permettait de poser la question et de voir quelles étaient les associations qui n'avaient pas de subvention. »

Monsieur le Maire

« Bien je vais laisser Yohann PICOT vous apporter des éléments de réponse, sauf s'il y a d'autres questions. Caroline ADOMO. Je répondrai pour le musée de la Résistance. »

Mme ADOMO

« Oui, Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote en raison de mon engagement dans plusieurs associations qui semblent être financées, ainsi que Monsieur SOLARO. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Oui, Monsieur MAILLER, vous faites partie d'une association aussi, vous le signalez, et je crois qu'il y en a d'autres aussi qui pourraient le dire. Mais on a tout ça à jour, donc Philippe LHOSTE, Sophie AMAR, Philippe SUDRE, Yvon LURIER. On l'a noté pour vous, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais je vote quand même pour Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Oui, oui, bien évidemment. On ne va pas vous priver du droit de vote, Monsieur MAILLER. Ce n'est pas comme ça que ça se passe à Champigny, Monsieur MAILLER. Yohann PICOT. »

M. PICOT

« Merci Monsieur le Maire. Je vais répondre à Monsieur FAUTRÉ sur la régie de quartier. Alors juste pour information, mais l'année dernière, ils n'avaient pas eu une subvention à 0 €, ils n'avaient juste pas fait de demande de subvention. Cela démontre aussi un petit peu... Aujourd'hui, la régie de quartier, cette année, en fin d'année, je crois qu'ils ont eu un bug. On n'a pas pu savoir, on avait un conseil d'administration, ils n'ont pas été en mesure de le tenir pour un problème informatique. Aujourd'hui, la régie de quartier est une association qui a été en grande difficulté il y a quelques années. La Ville les a soutenus fortement, on les a soutenus ces dernières années, je pense que l'on a fait le travail. Ils font un réel travail, je suis tout à fait d'accord avec vous. Aujourd'hui, je pense que, dans la formule où ils sont, ils sont un petit peu limité, c'est-à-dire qu'ils ont déjà 17 personnes. Je pense que c'est un gros travail. Si demain ils devaient passer à autre chose, il faudra aussi qu'ils changent de locaux. Il y a beaucoup de choses. Je pense que l'accompagnement de la Ville, à hauteur de 5000 € comme subvention, c'est une belle subvention, une association qui a été bien soutenue, correctement. Le prêt de matériel ? Pour assister au Conseil d'administration, il n'était pas question d'embaucher quelqu'un pour le prêt de matériel. Et puis, en parlant du prêt de matériel, cela fait quand même au moins un an que l'on en parle au niveau de la régie de quartier.

Pour Monsieur MAILLER, aujourd'hui, il faut savoir que sur la campagne des subventions, elle est ouverte à tout le monde. Donc l'année prochaine, on peut peut-être avoir 170 demandes, mais ce n'est pas pour cela que l'on subventionnera 170 demandes. Vous avez différentes associations qui demandent. Vous avez des associations sur tout le territoire français. Aujourd'hui, il est important que l'on soutienne les associations qui ont un ancrage local. D'ailleurs, c'est dans le règlement, mais on a des associations diverses qui déposent un dossier. Voilà. On peut très bien en avoir moins l'année prochaine - ce n'est pas parce que l'on a moins bien travaillé - ou on peut en avoir plus. Concernant le montant, on subventionne plus que l'année dernière. La Ville a fait un effort de subventions supplémentaires à l'année dernière. Les 20 associations nouvelles, vous avez des associations différentes. Les Paralysés de France, aujourd'hui, il est préférable pour nous, en tout cas c'est la politique qu'on mène, même si c'est très important cette association que je vous nomme notamment, c'est de subventionner les associations campinoises. Vous pouvez voir qu'aujourd'hui la ville a renforcé directement le partenariat avec les associations. Vous avez le tableau, je pense qu'il parle de lui-même. Après, vous parlez d'exclusion d'associations. Aussi, on a un certain nombre d'associations qui déposent des dossiers qui ne sont pas cohérents. Des gens qui n'ont pas souhaité être accompagnés. On a certaines associations avec des dossiers qui sont totalement incohérents. Je veux dire : vous avez un service de la vie associative qui se met à disposition, on fait des ateliers, des formations, en partenariat avec une autre association, on accompagne les gens qui ne savent pas faire ; s'ils ont des difficultés, ils prennent juste un rendez-vous. Et puis après, ensuite, on subventionne aussi sur des projets sur toute l'année qui sont cohérents. On ne mélange pas certains projets. Vous avez des associations qui proposent, dans leur demande de subvention, des projets qui répètent exactement ce qui se fait sur la Ville ou autre. Donc il n'y a aucun intérêt. Ils n'ont pas en plus le professionnalisme pour le faire ni la structure. »

Monsieur le Maire

« Je vais vous redonner la parole, Monsieur MAILLER, mais je rejoins ce que vient de dire Yohann PICOT : on a eu quelques cas de dossiers qui sont quand même assez étonnants, où l'on nous fait un copier-coller de ce qui se fait depuis des années, et en sachant que ces structures ne font rien. Donc vous comprendrez bien que l'on ne peut pas aller dans ce sens-là. C'est marginal, mais cela illustre certaines choses, et c'est pour cela que le service de la vie associative accompagne véritablement les porteurs de projets au sein des associations, mais il y a une vigilance et il y a une demande de rigueur. Je me souviens d'une période, on l'évoquait avec Sophie AMAR, où l'on avait parfois des bilans où l'on subventionnait des associations qui nous fournissaient des bilans qui dataient de quatre-cinq ans. Aujourd'hui, on demande une certaine rigueur aux associations et, a fortiori, quand ce sont des associations qui ont des budgets conséquents, et en particulier quand elles gèrent du personnel, parce que quand vous avez des structures associatives comme celle que vous venez d'évoquer, Monsieur FAUTRÉ, qui gèrent du personnel, parfois on est d'ailleurs à la limite - ce qui est le cas pour la régie de quartier - d'une activité commerciale. Quand vous regardez leur chiffre d'affaires, et ils parlent eux-mêmes de chiffre d'affaires, ce n'est pas moi qui en parle, avec des résultats qui leur permettent parfois de faire des investissements, on s'aperçoit qu'effectivement, on n'est pas loin de ce type d'activité. Et quand on emploie du personnel, on a aussi une responsabilité. J'ai le souvenir de certains égarements de la part de certaines structures sur du personnel. Donc il faut être assez vigilant de ce point de vue-là, et en tout cas avec l'ensemble des services, nous le sommes. Vous aviez une dernière intervention, Monsieur MAILLER, et puis après, je dirai un dernier mot sur le musée de la Résistance. »

M. MAILLER

« Oui, tout à fait, merci Monsieur PICOT pour les informations que vous nous avez données. Je pense que vous auriez tout intérêt effectivement à lister les associations pour plus de transparence, celles qui n'ont pas été retenues, et notamment sur les motivations qui ont fait qu'elles n'ont pas été retenues. Là, vous nous donnez des chiffres, vous nous parlez de quelques associations. Cela peut nous permettre aussi à nous de nous dire : eh bien oui, il y a une certaine cohérence, même si parfois on peut ne pas partager le fait de dire que, par exemple sur l'association des Paralysés de France, à partir du moment où ils ne sont pas installés sur la Ville ou qu'ils n'ont pas une activité locale, il ne faut pas les subventionner. Ça, on pourra toujours en débattre, mais au moins de savoir celles qui n'ont pas obtenu et peut-être identifier celles qui sont un peu nouvelles aussi, parce que sinon il faut comparer les tableaux. Et mettre ce que je vous disais : le montant de la demande pour que l'on voie un petit peu, puisque vous dites que vous adaptez aussi en fonction des projets. Pour avoir comparé les deux tableaux, il y a des moments où l'on a l'impression que c'est le même montant, des fois ça peut augmenter, des fois ça peut baisser, donc cela permet aussi de pouvoir justifier de vos choix. »

Monsieur le Maire

« Juste, Monsieur MAILLER, pour vous préciser que ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la délibération c'est : qu'est-ce qu'on décide d'attribuer ? Donc ce n'est pas ce que l'on décide de ne pas attribuer. Oui, peut-être que cela vous éclairerait vous, mais ce n'est pas l'objet de la délibération. Premier point.

Deuxième point. Je reviens sur le sujet du musée de la Résistance. Certes, nous n'avons pas voté une subvention pour cette année, puisque le sujet du musée de la Résistance n'est toujours pas réglé en interne entre les deux associations. Une mission a eu cours, mandatée par la DRAC, sous contrôle du préfet. On a un nouveau directeur qui va arriver sous peu, qui aura la fonction de directeur

conservateur, et à partir de là, on va voir comment les choses se passent. Mais, pour l'instant, je dois vous dire que cela ne se passe pas idéalement encore aujourd'hui entre les deux structures associatives. Et pourtant, il va bien falloir qu'elles travaillent ensemble. La DRAC a fait une préconisation forte, et j'espère qu'elle sera entendue par les deux associations. J'ai eu l'occasion de recevoir les deux présidents des deux associations : la présidente de l'association du réseau du musée de la Résistance, et l'association des Amis du musée de la Résistance, et je leur ai tenu à tous les deux le même discours. S'il y a de l'entente et si l'on accepte de rentrer dans les préconisations telles qu'elles ont été formulées par la DRAC - ce n'est pas par le Maire de Champigny, ce n'est pas par le président du Département, c'est par la DRAC - dans un rapport auquel on souscrit totalement, et je crois pouvoir le dire à la fois au nom de la Ville de Champigny mais aussi du président du Département comme de la présidente de la Région Île-de-France, nous sommes tout à fait prêts à avancer. Simplement, il va falloir aussi que la crise interne entre des gens qui étaient pourtant de grands camarades se termine, et que c'est l'enjeu de la Résistance et du patrimoine de la Résistance qui est important. On est cette année au 80^e anniversaire de la Libération de Paris, et on travaille avec les acteurs qui veulent faire de ce moment un temps important, d'autant que le président de la République a souhaité en faire un événement national. Et donc j'en suis tout à fait ravi. Je pense qu'il y a un patrimoine à valoriser, et que c'est une chance au fond de disposer de ce musée. Mais simplement faut-il que les acteurs soient responsables, pleinement responsables. C'est ce qui a été rappelé par la DRAC, et donc j'ai pu redire au président notamment des Amis de la Résistance que nous étions tout à fait prêts au niveau de la Ville de Champigny à délibérer d'une subvention, qui pourrait être exceptionnelle, au cours de l'année 2024, même si elle n'est pas inscrite à ce budget-là. On a la réserve. Justement, c'est ce que vous évoquiez. On a la réserve pour pouvoir le faire, simplement faut-il encore qu'il y ait un peu d'intelligence qui soit mise entre tous les partenaires, et que tout le monde s'entende. Le patrimoine de la Résistance, c'est un patrimoine commun, ce n'est pas un patrimoine de certains. Donc je vous propose de passer au vote : qui est pour cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Madame CAPORAL, vous vous abstenez ? Vous êtes contre ? Abstentions ? Donc deux abstentions, Madame CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ, c'est bien ça ? »

Mme CAPORAL et Monsieur FAUTRÉ ensemble (*hors micro*)

« Abstention, abstention... »

Monsieur le Maire

« Ah je ne sais pas. Alors je reprends. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Qui est pour ? Donc le refus de vote, Madame ADOMO

Mme ADOMO

« Je ne prends pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Vous ne prenez pas part au vote. Voilà. Et pour les autres donc, c'est un vote favorable. En tout cas, l'attribution est votée. Je pense que toutes les associations en seront ravies. Alors ensuite, je passe la parole pour le point 23, et j'en suis très heureux, à notre ami Philippe BOULAY pour une délibération importante, parce que c'est la subvention exceptionnelle au Red Star club de judo de Champigny, avec une très belle performance à saluer pour ce week-end qui vient de s'écouler, puisque notre championne Clarisse AGBÉGNÉNOU a été médaille d'or au Grand Slam de Paris, ce qui est de bon

augure pour les prochains Jeux olympiques à Paris 2024, et donc la preuve qu'il y avait encore besoin de soutenir notre club de judo, comme nous nous y étions engagés. Philippe.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

N'ont pas pris part au vote en raison de leur attachement à certaines associations bénéficiaires des subventions accordées au titre de cette délibération :

- Monsieur LATRONCHE, membre du conseil d'administration de l'association 2E2M ;
- Mesdames CARPE, MUSSOTTE-GUEDJ et AMAR membres de l'association ABEP SOINS ;
- Madame CARPE, membres du conseil d'administration de l'association VISA 94
- Mmes ABCHICHE et CARPE, membres du conseil d'administration de l'association Point Ecoute ;
- M. MAILLER, membre de l'association Red Star Club ;
- M. SOLARO, membre de l'association Office Municipal des Migrants ;
- Mme MUSSOTTE-GUEDJ, membre du conseil d'administration du collège Louise-MICHEL
- M. DUVAUDIER, membre du conseil d'administration du collège Willy-RONIS
- Messieurs et Mesdames RIBEIRO, THEOPHILE, SAILLAND, E. NGANDE, DUVERGER, SOLARO membres de droit au sein du comité directeur du Comité de jumelage de Champigny-sur-Marne désignés par le Conseil municipal du 23 septembre 2020 ne participent pas au vote concernant le Comité.
- Monsieur le Maire, membre du conseil d'administration du lycée Louise Michel ne participe pas au vote.
- Mme BERTRAND membre du conseil d'administration du Collège Willy-RONIS ;
- Mme BENAHMED membre du conseil d'administration du Collège Paul-Vaillant-COUTURIER ;
- M. CHATAUD membre du conseil d'administration du Collège Rol-TANGUY ;
- Mme SAUSSEREAU membre du conseil d'administration de l'école élémentaire M. Cachin ;
- M. BARON membre du conseil d'administration de l'école maternelle M. Cachin
- M. SLIMOVICI membre du conseil d'administration de l'école élémentaire G. Politzer

23) Attribution d'une subvention exceptionnelle au RSCC judo dans le cadre des Jeux olympiques 2024

M. BOULAY

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention exceptionnelle au RSCC judo dans le cadre des Jeux olympiques 2024. Dans le cadre des JO de Paris, la Ville de Champigny souhaite poursuivre son soutien à ses sportifs de haut niveau afin de promouvoir la pratique sportive à travers ses athlètes et faire rayonner la Ville. Ainsi il est proposé de soutenir les judokates et judokas sélectionnés pour les JO 2024, via une subvention exceptionnelle versée au RSCC judo, les espoirs de médaille olympique dans cette discipline étant tout à fait réels. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 50 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le RSCC judo, permettant le versement de cette subvention selon les modalités définies par celle-ci.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité. »

M. MAILLER (hors micro)

« Je ne prends pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Mais vous ne faites pas partie du Red Star club judo me semble-t-il ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, mais je fais partie du Red Star quand même. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais là, on ne vote que pour le judo, et c'est un compte à part. Le haut niveau est un compte à part, donc ne vous inquiétez pas, cela n'entachera pas le versement si vous votez pour, sauf si vous ne voulez pas voter pour le travail que fait Philippe SUDRE, mais moi, je trouve que ce serait dommage quand même de ne pas saluer le travail qui est fait par toute l'équipe qui entoure Philippe SUDRE. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, mais justement, c'est pour ne pas qu'il y ait de problème. »

Monsieur le Maire

« Non, non, il n'y a aucun problème. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je vous fais confiance. »

Monsieur le Maire

« Je crois que vous n'êtes pas encore admis à la section haut niveau du judo de Champigny, donc je vous propose de passer au vote. Allez, on va lever la main puisque vous êtes dans cette belle unanimité, et en l'honneur de notre championne. Donc qui est pour ? Voilà. Eh bien donc c'est adopté, et on leur souhaite le meilleur en tout cas pour les Jeux olympiques, et je précise bien évidemment que l'on ne soutient pas uniquement le judo, mais on soutient aussi d'autres sportifs dans le cadre du dispositif, et on espère pour tous en tout cas les meilleurs résultats aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Point suivant, donc point numéro 24, l'avenant à la convention DEMOS, Bernard GAUDIÈRE. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

NPPPAV : M. SUDRE membre de l'association RSCC section judo

24) Avenant n° 1 à la convention en date du 26 avril 2022 entre La Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la commune de Champigny-sur-Marne, relative au projet DEMOS

M. GAUDIÈRE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit donc pour cette délibération de l'avenant n° 1 à la convention en date de 2022 entre La Cité de la musique-philharmonie de Paris et la commune de Champigny, relative au projet DEMOS. Pour une bonne compréhension du public, je dois

donner, malgré l'heure tardive, un petit peu d'informations quand même, sans tout lire bien entendu. Le dispositif éducation musicale et orchestrale à vocation sociale appelée DEMOS a pour objectif de démocratiser la pratique musicale classique pour un apprentissage innovant. Ce projet à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par La Cité de la musique, la philharmonie de Paris, s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant des QPV dont Champigny fait partie. Pour la première étape, le centre de loisirs est associé à l'équipe enseignante, à l'équipe Eugénie-Cotton pour diffuser l'information auprès des familles. Ainsi quinze enfants ont été retenus suivant les critères établis, à savoir être âgé de 7 à 12 ans, habiter dans le quartier de l'Égalité, n'avoir aucune pratique musicale et intégrer ce dispositif sur trois ans. La logistique - les pupitres, les supports audios, les partitions, etc. nécessaires au bon déroulement des ateliers - est fournie par La Cité de la musique-philharmonie de Paris, tout comme la mise à disposition des instruments de musique prêtés aux enfants, et qui sont pour rappel les cuivres : des trompettes, des trombones, des tubas, du matériel qui vaut assez cher. Ce projet est particulièrement positif pour les enfants n'ayant pas la possibilité de pratiquer un instrument pour des raisons économiques, sociales ou culturelles. C'est pourquoi la commune de Champigny [coupure de micro, l'intervenant en prend un autre] souhaite soutenir ce projet par le biais d'une participation annuelle aux frais de fonctionnement sur toute la durée du projet. Le coût global de cette subvention s'élève à 18 727,25 €. Il est proposé donc au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 de cette convention DEMOS.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. En tout cas, on se satisfait que cette convention puisse perdurer, et elle est très appréciée. Et l'élargissement du secteur Égalité dans le cadre des QPV, ce que j'évoquais en introduction, permettra sans aucun doute d'élargir le public dans le cadre de cette convention financée aussi en grande partie par la Région Île-de-France, ce dont on peut se féliciter. Donc on va passer à l'approbation. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Point numéro 25 : la signature de la convention relative aux dispositifs « Maternelle au cinéma », Enrique RIBEIRO. »

à l'unanimité

25) Signature de la convention relative au dispositif « Maternelle au cinéma »

M. RIBEIRO

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Donc il s'agit d'une convention relative au dispositif « Maternelle au cinéma ». Pour faire court, la Ville de Champigny-sur-Marne assure chaque année l'accueil et l'organisation du dispositif d'éducation à l'image « Maternelle au cinéma », au cinéma Le Studio 66. C'est dans ce cadre que l'association Cinéma public Val-de-Marne fait parvenir à

la Ville une convention de partenariat posant le cadre et l'organisation du dispositif au sein du cinéma Le Studio 66.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions annuelles de partenariat, et tout document, tant administratif que financier, relatif à l'organisation de ce dispositif dans la Ville en exécution de la présente délibération, et dit que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste une demande d'information. Du coup justement, comment cela s'articule avec notamment les financements Politique de la Ville et Cité éducative, pour les enfants qui sont dans les quartiers QPV ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, il y a des prises en charge partielles pour les secteurs en QPV mais, vous savez, le dispositif ne se limite pas aux QPV, mais il y a une prise en charge qui peut être partielle dans le cadre de ce que l'on a évoqué, justement, sur le rapport d'utilisation. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté.

Point numéro 26, le renouvellement du label « Cité éducative », Alain CHATAUD, qui connaît bien ce sujet. »

à l'unanimité

26) Renouvellement du label « Cité éducative »

M. CHATAUD

« Merci. Bonsoir à tous. Donc la délibération numéro 26 renouvellement du label de la « Cité éducative ». Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de renouvellement du label de la Cité éducative auprès de l'État. Juste pour information : jusqu'à présent, la Cité éducative bénéficiait de 204 000 € ; et sur la dernière demande, on a augmenté, on demande à l'État 400 000 €. On ne sait pas encore si l'on va obtenir 400 000 €, mais enfin on a demandé.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur MAILLER, ensuite Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Oui. Tout d'abord, une question : qui est le chef du projet de la Cité éducative ? Donc ça c'est ma question pour savoir, en fait, qui pilote finalement ce programme parce que, a priori... »

M. CHATAUD

« C'est le principal du collège Elsa-Triolet. »

M. MAILLER

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« On va peut-être finir les questions avant de fournir les réponses, parce qu'il y a Madame CAPORAL aussi qui veut intervenir. »

M. MAILLER

« Oui, voilà. Donc on aurait, nous, en tout cas de notre côté, pour envisager éventuellement de voter pour le renouvellement du label, on aurait souhaité avoir un petit bilan un peu précis sur la manière dont tout cela a été utilisé. Donc comment se répartiront effectivement les 400 000 € tels que vous les avez demandés ? Et nous, on est quand même un petit peu dubitatifs sur ce dispositif parce que c'est un dispositif qui s'inscrit dans une stratégie de l'État, depuis une dizaine d'années, de mettre à mal un petit peu ce qu'on appellerait le droit commun pour aller vers de la contractualisation à tout-va. On voit bien aujourd'hui que la DGF est largement diminuée et qu'elle a été, on ne va pas dire compensée, mais remplacée par des dispositifs pour lesquels il faut faire des demandes de subventions. Il faut remplir des dossiers sur un certain nombre de choses, avec une certaine complexité. C'est pour cela que beaucoup de Villes, comme l'a fait Champigny à raison, ont choisi d'avoir des personnes un peu spécialisées pour pouvoir monter ce type de dossier. Pour nous, la Cité éducative, déjà, on ne sait pas si cela durera, combien de temps cela durera. Heureusement, a priori... Alors je ne sais pas si le poste du chef de projet qui est le principal du collège Elsa-Triolet est rémunéré. »

Monsieur CHATAUD

« Ah non, non, non. »

M. MAILLER

« Il me semblait que non, mais je préférerais du coup vous poser la question mais, en fait, le problème, c'est que lorsque, dans certains contrats, dans certains dispositifs de Cités éducatives, vous avez des personnels qui sont financés, ou en partie, dans le cadre de la Cité éducative, le jour où cela se termine, eh bien ces gens-là disparaissent. Certaines communes les reprennent, d'autres ne les reprennent pas. Donc pour ce qui nous concerne, on était contre la mise en place de ces Cités éducatives, notamment pour ces raisons. Et on voudrait savoir également quel impact cette Cité éducative a sur les subventions de droit commun que percevait la ville là-dessus. »

Monsieur le Maire

« Alors, avant de vous répondre, il y a les questions de Madame CAPORAL. On fera les réponses ensuite. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais ajouter que, de toute façon, c'était ça ou rien. Soit on s'inscrivait dans ce dispositif et on avait un financement, soit on n'avait rien. Donc c'était nécessairement ça, et ce que je voulais dire moi, c'est que ce montant n'a pas augmenté, n'a pas varié depuis sa création. »

M. CHATAUD (*hors micro*)

Depuis 2020, ça n'a pas varié puisque c'était le même appel d'offres. »

Monsieur le Maire

« Alain, on va faire les réponses après. Laisse poser les questions »

Mme CAPORAL

« Et donc, en fait, je m'interrogeais s'il y a des exemples qui montrent qu'il est possible d'avoir une certaine augmentation ou pas. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alain pour les réponses. »

M. CHATAUD

« Oui, c'est le deuxième appel d'offres, donc le premier n'a pas bougé pendant trois ans, et là donc c'est le second, mais on n'a pas la réponse, et on attend la réponse de l'État. Nous, on a fait un projet en leur demandant 400 000 €. On s'est un peu alignés par rapport aux autres Cités éducatives en France, qui n'étaient pas plus grosses que la nôtre, et qui avaient, elles, demandé beaucoup plus au début. Donc voilà. »

Monsieur le Maire

« Mais en tout cas, ce que l'on peut dire... Vas-y tu as d'autres choses à ajouter ? »

M. CHATAUD

« Non, mais je disais que cela n'avait rien à voir avec les dotations globales de fonctionnement de l'État. C'est complètement différent. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« On parle du bloc 147. »

Monsieur le Maire

« Mais ça n'a pas d'impact sur le bloc 147. »

M. CHATAUD (*hors micro*)

« Eh non. »

Monsieur le Maire

« C'est un dispositif bien spécifique. »

M. CHATAUD (hors micro)

« Ah oui, c'est complètement à part. »

Monsieur le Maire

« Non, non, il n'y a pas de vases communicants ; d'ailleurs on a pu voir évoluer le bloc 147 au cours des dernières années - je peux vous en parler puisque je suis ce budget au niveau du Territoire - avec des variations qui existent, vous avez raison. Il peut y avoir des vases communicants, mais sur d'autres sujets, pas forcément sur le sujet de la Cité éducative qui a eu toujours un budget qui a été garanti, certes insuffisant au regard de l'importance de la Cité éducative de Champigny sur le secteur du Bois l'Abbé. Alors vous nous dites que vous êtes contre ce dispositif. Je dis bravo, bien évidemment. Moi je trouve que ce serait dommage de ne pas utiliser ce dispositif-là. Je sais que cela avait provoqué une discussion au sein de l'ancienne équipe municipale mais, pour ma part, je trouve que mettre un peu plus grâce à un dispositif de l'État, qui n'obère pas les finances de la Ville, dans un quartier qui en a besoin, c'est une politique au fond de rééquilibrage social qui a tout son sens. Alors après, la formule de l'appel à projets est une chose qui peut se discuter, mais soit - et Madame CAPORAL l'a évoqué - soit on ne se saisit pas du sujet, et cela veut dire que l'on accepte que des enfants ne pourront pas disposer d'un certain nombre d'axes, que ce soit sur des questions de culture, que ce soit sur des questions d'activités. Et là, effectivement, si l'on ne se saisit pas du sujet, ce sera à la Ville de financer intégralement et de compenser, parce que l'on sait que, dans ce type de quartier, on a moins d'enfants qui, par une pratique familiale, ont tendance à aller vers les dispositifs sportifs, culturels et les activités multiples. Donc je trouve que ce n'est peut-être pas la panacée ce dispositif, mais il a au moins le mérite d'exister. Et tous les acteurs y sont favorables. Les deux villes y sont favorables, avec une augmentation que nous portons, et je crois que l'on peut au moins nous reconnaître cela : c'est de porter ces sujets. Vous avez vu que l'on a obtenu gain de cause sur la redéfinition du redécoupage des quartiers en politique de la ville, c'est une vraie victoire, parce que ce n'était pas gagné au départ sur deux quartiers de Champigny. Je rappelle quand même que, dans la redéfinition des quartiers en QPV, certaines communes ont perdu des quartiers, d'autres ont connu des ajustements, d'autres ont connu des quartiers en plus. Nous, on est tout à fait satisfaits d'avoir maintenu nos cinq quartiers, on est les seuls d'ailleurs dans l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois à l'avoir fait et d'avoir obtenu une géographie plus favorable. Donc je crois que l'on ne peut que s'en satisfaire, et donc l'ensemble de ces activités iront dans le bon sens. Après chacun est libre de voter comme il l'entend. Petite intervention. »

M. MAILLER

« Oui, c'était juste... Pour éclairer effectivement, il aurait été intéressant d'avoir le bilan, en fait, des trois précédentes années. Est-ce qu'il serait possible d'en disposer ? Et puis aussi j'aimerais juste avoir le montant total de la programmation Cité éducative par an, mais c'est un peu aussi dans l'idée du bilan, et la même chose sur le contrat de Ville, si c'était possible. »

Monsieur le Maire

« Alors les contrats de Ville n'existent plus. Maintenant, on est dans les contrats Quartiers 2030, et donc ils sont en cours d'élaboration. Donc ça, on pourra vous en reparler le moment venu. Nous avons, ce matin même, une réunion avec la préfète sur ce sujet. Il y a des questions de calage parce qu'il ne vous aura pas échappé qu'aujourd'hui, la politique de la Ville relève de l'EPT, et non plus des

communes. On peut en discuter aussi. Cela fait débat d'ailleurs au sein de notre EPT, mais c'est ainsi. Et donc nous sommes bien obligés de respecter les textes. Bien. Donc je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Un vote contre, Monsieur MAILLER. Deux. On sait bien que vous comptez toujours pour deux. Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Eh bien je vous en remercie. Je pense que ceux qui en bénéficient l'apprécieront.

Le règlement intérieur de la restauration scolaire, Alain CHATAUD. »

à la majorité

47 votes pour dont 8 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY, M. MAILLER,

27) Règlement intérieur de la restauration scolaire

M. CHATAUD

Règlement intérieur donc de la restauration scolaire. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire que vous avez dans la note.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des présents de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Voilà. C'est une réactualisation du règlement. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Si, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je trouve effectivement que c'est important de faire des règlements intérieurs, c'est certain. Mais je trouve qu'il y a certaines parties qui sont un petit peu pauvres, notamment lorsqu'il s'agit de la procédure de mise à l'écart d'un enfant pour un comportement inapproprié, dans le sens où l'on doit respecter, il me semble, un certain nombre de principes tels que le principe du contradictoire, et cette partie-là n'est pas très développée sur la manière, les voies de recours possibles pour les parents. Voilà. Donc pour moi, non pas que je ne pense pas qu'il en faille un, mais je ne le trouve pas assez précis sur ces questions-là qui sont quand même des garanties de certaines libertés fondamentales. Donc nous nous abstiendrons sur ce règlement intérieur. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. On passe au vote. Donc est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.

Point numéro 28, donc le programme des séjours vacances pour l'été 2024. Alain CHATAUD. »

à la majorité

47 votes pour dont 8 procurations (M. LATRONCHE, Mme BENAHMED, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE, M. SOLARO, Mme KEITA-GASSAMA)

2 votes contre, dont 1 procuration (M. SY, M. MAILLER,

28) Programmation des séjours et vacances pour l'été 2024

M. CHATAUD

« Donc programmation des séjours de vacances pour l'été 2024, un programme de séjours de vacances qui comprend les séjours de vacances des 4-17 ans pour l'été 2024 et les vacances en famille pour l'été 2024. Le coût prévisionnel de ces 304 places est de 340 500 €. Les recettes usagers sont estimées à 110 500 € et les subventions à 36 500 €, soit un reste à charge pour la Ville de 193 500 €.

Pour les vacances familles été 2024, le séjour des vacances familles été a un coût moyen pour la ville de 460 € par personne, soit une enveloppe de 140 000 € pour quatre semaines. Les recettes des usagers sont évaluées à 80 000 €, soit un coût net pour la ville de 60 000 € pour quatre semaines et 2100 journées vacanciers.

En conclusion, il est proposé, pour l'été 2024, 304 places de séjours vacances 4-17 ans et 4 semaines de vacances familiales à Argelès.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Point numéro 29, Geneviève CARPE pour la convention PEPS 2024. »

à l'unanimité

29) Convention de financement de la rémunération PEPS 2024 (expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville), versée en 2024-2025

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je termine les festivités. C'est la convention de financement de la rémunération PEPS 2024 (expérimentation nationale d'un paiement en équipe des professionnels de santé en ville) versée en 2024-2025. Donc le montant annuel de la rémunération PEPS est estimé à 456 820 €. Ce montant sera réactualisé au fur et à mesure des versements de la rémunération PEPS jusqu'en juillet 2026. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de financement au titre de l'année 2024, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 4^e commission et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

Merci. Donc nous terminons avec du PEPS, effectivement. Donc est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ? Il n'y en a pas, donc je passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté.

Donc nous avons terminé l'ordre du jour de ce Conseil, il y avait quelques questions diverses, et donc je vous écoute. Et la première était pour Monsieur FAUTRÉ. »

à l'unanimité

Questions diverses

M. FAUTRÉ

« Merci. Donc vous avez commencé la séance par une bonne nouvelle, je vais en donner malheureusement une mauvaise, puisque je viens d'apprendre, et j'ai eu confirmation ce matin qu'une décision grave a été prise pour la Ville de Champigny. C'est celle de la direction d'Air Liquide de quitter Champigny pour aller à Charenton. Vous le savez, l'histoire de cette société est intimement liée à celle de notre Ville, et j'en veux pour preuve les nombreuses actions en faveur de son maintien à Champigny. Aujourd'hui, la direction profite de la fin du bail pour partir, en prétextant d'importants investissements afin que ses locaux soient conformes aux nécessités à la fois d'amélioration des conditions de travail, mais surtout des conditions climatiques et environnementales. Tout cela sur fond, comme je viens de le dire, d'amélioration des conditions de travail pour lesquelles elles n'ont jamais été évoquées aux salariés dans ce cadre-là d'un éventuel départ. Situation grave puisqu'il s'agit de la plus grosse entreprise privée de Champigny et qui compte aujourd'hui 600 salariés, ce qui est nettement plus qu'il y a une dizaine d'années, et on ne peut que s'en féliciter. C'est pour nous un coup dur inacceptable que les Champinois doivent connaître. Il ne reste que quinze jours pour que soit définitivement entériné le déménagement par le CSE, qui doit donner un avis, même s'il est consultatif. C'est dans ce sens qu'un des syndicats a fait parvenir aux salariés un questionnaire. Ce qui est intéressant, c'est que près de 200 d'entre eux y ont répondu, et 41 autres n'y ont pas répondu mais ont été sollicités quand même pour connaître les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas répondu à ce questionnaire. Quelles sont ces réponses ? Très rapidement d'abord [coupure micro] 81,4 % [retour du son] ont affirmé que l'enquête de la direction d'Air Liquide en septembre 2023 n'était pas claire. 91,7 % auraient aimé que l'option du déménagement soit clairement explicitée. 75 % affirment que le retour négatif des salariés sur les prestations techniques ne justifie pas un déménagement. 91 % n'ont jamais mentionné leur volonté de partir, et sur les 41 personnes dont je faisais état qui n'ont pas répondu au questionnaire du syndicat, 56,1% aurait répondu si, dès le départ, elles avaient su qu'un déménagement était envisageable.

Un déménagement à Charenton, et ça, c'est le questionnaire qui en a fait la preuve, augmenterait très sensiblement le temps de transport. En moyenne, on passerait de 67,5 minutes à 89,6 minutes. Ça, c'est une moyenne, mais c'est pareil pour le calcul médian : on passerait de 55 minutes à 75 minutes en déménageant à Charenton, donc une forte dégradation pour ces salariés, puisque 65,5 % de ceux qui ont répondu perdraient du même coup beaucoup de temps. Une très grande majorité souhaite que les représentants du CSE demandent une expertise indépendante. 65 % demandent donc un référendum. Alors rester ou pas ? 61,9 % de ceux qui ont répondu sont favorables à rester.

Donc voilà, Monsieur le Maire. Il me semble que vous avez été, peut-être pas de manière formelle, informé de ce départ. Quelle est votre réaction ? Qu'allez-vous faire pour empêcher le départ de 600 salariés de notre Ville, pour maintenir ce fleuron situé à proximité du centre-ville, dont tout le monde veut sa redynamisation et qui est, par ailleurs, proche bientôt d'une des plus grandes gares du futur métro ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire. Une petite question sur le PLUI, donc le plan local d'urbanisme intercommunal. Pouvez-vous nous apporter quelques éléments supplémentaires, car souvent des habitants nous posent la question, et on avoue que l'on n'y comprend pas toujours grand-chose. Alors je donne un exemple : on parle souvent des immeubles construits rue de Verdun à la place de pavillons. Donc c'étaient des pavillons à la base. N'est-ce pas une zone pavillonnaire protégée ? Alors certes, vous faites de la pleine terre, mais cela reste 30 ou 40 %. Alors c'est bien, mais cela reste quand même, pour rappel, un pourcentage bien inférieur à la pleine terre présente autour d'un pavillon ou même d'un immeuble résidentiel des années 60 qui présentaient de très grands jardins. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je voulais revenir sur une question dont on a déjà parlé ici. Il s'agit du bilan phytosanitaire pour la rue Charles-Infroit. Le bilan que vous m'avez envoyé et renvoyé, c'est un bilan qui concerne une avenue à Saint-Maur, et pas du tout Charles-Infroit. Donc voilà, j'aimerais quand même, sur les pages 34 à la fin, que vous me fournissez le rapport qui convient. Toutes les entêtes, il s'agit de Saint-Maur et, à la fin, il s'agit de Saint-Maur. L'entreprise, ce cabinet d'études se trouve à Saint-Maur, mais ce n'est pas cela parce qu'ils indiquent bien "avenue Joffre Saint-Maur". Ce n'est pas la rue Charles-Infroit. »

Monsieur le Maire

« C'était votre seule question ? »

Mme CAPORAL

« C'est ma seule question, oui. »

Monsieur le Maire

« Parfait. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Monsieur SY et moi-même vous avons adressé un courrier au moment de la mise en place du plan grand froid, en vous demandant de bien vouloir éventuellement mettre à disposition un équipement pour les sans domicile fixe. Comptez-vous nous répondre et comptez-vous

ouvrir ce type d'équipement lorsque nous sommes dans des périodes comme celle que nous avons vécue et que nous risquons peut-être de revivre encore dans les prochaines semaines ? »

Monsieur le Maire

« Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais faire des réponses brèves. Alors je vais prendre dans le sens inverse.

Sur cette question que vous avez posée, Monsieur MAILLER, au fond en essayant de relier des approches un peu politiciennes sur le sujet de l'exploitation avec médiatisation de cas individuels que je connais particulièrement bien, je dois vous dire que ce n'est pas tout à votre honneur déjà, puisque le monsieur qui a été utilisé, je peux dire son nom puisqu'il est dans l'article de presse, Patrick, on le connaît pour un certain nombre d'entre nous assez bien puisque cela fait plusieurs années qu'il est présent sur la commune. Et ce monsieur, je lui ai proposé un logement, il l'a refusé. On dit dans l'article de presse qu'il devrait être accompagné pour faire des papiers. Quand vous l'amenez jusqu'au CCAS et qu'il vous dit : mais moi je ne veux rien, on fait comment ? Et ça, c'est juste une réalité. Donc on peut essayer d'exploiter des situations personnelles et de faire croire qu'en réalité, il y a un problème. À partir du moment où les gens refusent toute aide, y compris quand je me suis déplacé personnellement à trois reprises, il a fini par dire à la responsable du CCAS : écoutez, je suis venu parce que le Maire, il est gentil, je l'aime bien, mais en fait, moi je ne veux rien. Je ne veux rien, je préfère rester dans ma voiture. Bon. Qu'est-ce que vous voulez y faire ? Si vous avez une formule pour l'amener à la raison pour rentrer dans un logement, on est preneurs, mais ce n'est certainement pas en faisant des articles de presse de cette nature que cela fera avancer les choses. En tout état de cause sur la mise en place d'un équipement, on l'a fait il y a un peu plus de deux ans. Une personne est venue à Léo Lagrange en disant : Tiens, je vais peut-être pouvoir prendre une douche. Une personne ! Et elle n'a pas voulu dormir sur place. Et pourtant il faisait froid. La moitié des gens qui sont aujourd'hui dans cette situation, sans domicile sur la commune de Champigny, refusent de rentrer dans tout type d'hébergement, même pour des questions d'urgence, même pour une nuit. C'est ainsi. Et pour les autres, à chaque fois qu'ils en ont fait la demande, ils ont eu une réponse par le 115. On a sollicité le 115. On n'était pas les seuls d'ailleurs. Le 115 a ouvert 60 places de plus et a pu répondre à toutes les demandes qui ont été formulées à Champigny, toutes. Vous pouvez dire : ce n'est pas vrai, vous accuserez le 115 de mensonges. Ce sont les informations qui viennent du 115. On leur transmettra vos positions. En attendant, c'est bien ce que nous avons eu de la part du 115, et puis c'est bien la situation que nous avons au niveau du CCAS de la Ville de Champigny.

Madame CAPORAL, sur la question de la rue Charles-Infroit, je vous invite juste, puisque vous aimez être critique, à lire les documents qu'on vous transmet. Non justement, non, je vous ai écoutée, donc vous allez m'écouter. Le rapport, il y a effectivement une coquille de la part de la structure qui a émis ce rapport. Ils ont repris sur le haut du bandeau la rue Foch ou Joffre à Saint-Maur. Très bien, mais tout le contenu, vous regardez, c'est bien la rue Charles-Infroit. Il n'y a pas d'autre chose, donc il y a une coquille, parce que vous savez comment ça marche un document, que ce soit un PowerPoint ou un World, si vous mettez un élément en pied de page ou en haut de page, si vous avez fait la coquille, elle se reproduit sur toutes les pages et, pour autant, cela ne change rien au contenu. Je vous invite à lire le rapport avec attention. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de débat sur les questions diverses, il n'y a pas un débat. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas un débat, c'est juste dire que... »

Monsieur le Maire

« Vous ne prenez pas la parole, Madame CAPORAL, sinon on arrête là. »

Mme CAPORAL

« Même dans le tableau, c'est pareil dans le tableau. »

Monsieur le Maire

« Non, non, regardez bien les documents, et vous verrez. »

Mme CAPORAL

« Mais dans le tableau, c'est comme ça. »

Monsieur le Maire

Madame CAPORAL, je vous dis qu'il n'y a pas de débat, je réponds à votre question, on s'en arrête là. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas un débat. »

Monsieur le Maire

« Je vous dis simplement : lisez le document et vous verrez que c'est la rue Charles-Infroit. Monsieur MAILLER, cessez d'être impoli en permanence, je suis en train de parler, vous parlez en même temps que moi. C'est l'impolitesse permanente, c'est votre trait de caractère premier. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais... Comme d'habitude, on n'a pas de droit de réponse. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, vous avez posé une question. Mais vous pouvez vous taire pendant que je parle ? Vous parlez en permanence. Alors je vous fais un rappel à l'ordre qui sera signifié au PV, et on enverra cela en préfecture, comme vous envoyez à chaque fois des copies au préfet. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« (Inaudible) »

Monsieur le Maire

« Je peux répondre aux questions, Monsieur MAILLER ou vous continuez à être dans l'impolitesse permanente ? Et après vous venez dire : Ah je ne comprends pas, Monsieur le Maire, il n'a pas été très agréable. Vous allez miauler, il n'y a pas d'autre terme, auprès de mes élus, pour dire : Monsieur le Maire n'a pas été très sympathique, il ne m'a pas salué quand il était aux vœux pour la galette. Eh bien comment voulez-vous que l'on soit sympathique avec quelqu'un qui se permet en permanence d'être aussi incorrect que vous ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas grave... (Inaudible) »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, vous avez posé une question sur le PLUI. Le PLUI, je vous invite à le consulter, il est en ligne, il est applicable aujourd'hui. Et donc le PLUI, il est extrêmement clair. Vous nous dites : sur la rue de Verdun, l'artificialisation des terres, les pavillons, il va y avoir deux pavillons en moins. Effectivement, vous oubliez juste une chose sur ce programme-là, c'est que vous aviez une usine auparavant, une usine où tout était bétonné. Et donc on aura beaucoup plus de pleine terre avec le programme immobilier tel qu'il est réalisé que ce qu'il y avait jusqu'à présent. Et donc c'est très bien que vous posiez cette question, parce qu'on fournira les bilans en fin de mandat. On fournira les bilans avant et en fin de projet, et vous verrez que l'on a beaucoup gagné en pleine terre sur un ensemble qui n'est que du R+2+combles, ce qui est très loin des R+7 qui étaient dans le PLUI initial où l'on bétonnait. Vous avez de très beaux exemples : la fameuse Parenthèse verte, mal nommée, rue Alexandre-Fourny : 300 logements avec aucun mètre carré de pleine terre, et encore plus l'Union Jaurès avec 300 logements aussi, et pas un mètre carré de pleine terre. Ça, c'est votre bilan. Nous, on fournira celui que nous avons réalisé sur ce type d'opérations telles que celle que vous venez de citer. Monsieur FAUTRÉ, vous posez une vraie question qui est l'avenir d'Air Liquide. Bien évidemment, nous sommes en lien avec le propriétaire parce que le propriétaire, cela fait plusieurs semaines qu'il nous dit : j'ai des difficultés avec Air Liquide qui veut partir. On a exercé aussi des discussions directement avec Air Liquide pour leur dire tout notre souhait que l'on avait de les voir rester à Champigny. Ils nous ont affirmé jusqu'au dernier moment qu'ils souhaitaient rester pour garder, en particulier, l'adresse historique, puisque c'est à cet emplacement qu'est né Air Liquide en France.

On a dit qu'on était prêts même à accompagner des évolutions sur ce bâtiment, faire venir, et on a fait visiter à différentes entreprises - parce qu'il y a une grande partie de ce qui étaient les anciens locaux, qui faisait partie de ce qui était l'extension d'Air Liquide - pour accompagner et redynamiser cet ensemble. Air Liquide a fait part de son souhait d'aller effectivement à Charenton. On le regrette, on a joué de relations pour faire entendre raison à Air Liquide et dire que l'on était prêts à accompagner. Le propriétaire a lui aussi pris des engagements sur une rénovation thermique du bâtiment, mais cela n'a pas été suffisant pour convaincre Air Liquide.

Je trouve que c'est assez surprenant de la part d'Air Liquide. Je suis intervenu auprès de la direction d'Air Liquide, je suis intervenu aussi auprès de la ministre de l'époque qui gérait le dossier il y a encore quelques semaines pour faire en sorte qu'Air Liquide reste. Il n'en reste pas moins qu'une entreprise privée est libre de faire ce qu'elle veut.

C'est ainsi. Vous avez évoqué les questions de dialogue social auxquelles je suis tout à fait en phase avec vous : le fait que l'on va voir un allongement du temps de transport pour les collaborateurs, en tout cas pour une bonne partie d'entre eux, c'est un fait. Et je trouve quand même assez triste au fond que cette entreprise, ce fleuron de l'économie française qui s'est souvent plaint de sa localisation à Champigny pour des questions de transport, au moment où le Grand Paris Express arrive, décide de partir. C'est quand même assez incroyable, incompréhensible. Je n'ai eu de cesse de leur expliquer qu'ils allaient être à un positionnement stratégique, à une demi-heure des aéroports, parce que c'est une entreprise internationale, ce qui est assez exceptionnel d'être à une demi-heure d'Orly et de Roissy. Mais voilà, ils ont intégré tout cela, ils ont intégré aussi tout ce qui était fait, y compris par d'autres partenaires avec lesquels je suis en lien pour leur activité, mais cela n'a pas suffi à emporter

la décision de la direction générale qui a pour souhait de regrouper pas simplement l'unité de Champigny à Charenton, mais aussi une autre unité, et d'avoir un bâtiment économe.

Ce que l'on peut regretter, c'est peut-être que les choses n'ont pas été anticipées. Quand je dis ça, cela n'a rien à voir avec vous ou avec le Maire précédent. Je crois que pendant des années, on a souvent débattu ici de l'avenir de ce pôle économique. Et une fois, je vous avais même dit : l'avenir économique de Champigny, quand on veut faire ce que l'on appelait le parc d'activité de haute technologie, où l'on voulait mettre à côté d'Air Liquide IDF Habitat et la CAF, ce n'était peut-être pas tout à fait de la haute technologie. Donc il y avait peut-être quelque chose à travailler ensemble là-dessus, mais au-delà de ça, vous voyez qu'il y a une décision qui nous échappe qui est celle d'une entreprise privée qui veut regrouper ses activités dans un bâtiment 100 % économe en termes de dépenses énergétiques, alors que ce bâtiment est devenu au fil du temps, parce qu'il n'y a pas eu d'investissements forts, une véritable passoire et qui pose un véritable problème. Voilà, on ne peut que le regretter. J'espère qu'il y a encore une possibilité qu'ils revoient cette position. J'y crois peu pour vous dire les choses sincèrement. J'y crois peu parce qu'il y a une volonté très claire de la part d'Air Liquide.

Cela ne nous empêche pas, nous, de travailler avec d'autres entreprises qui sont susceptibles de venir sur Champigny. Je pense que l'on aura l'occasion dans les mois qui viennent de vous annoncer une excellente nouvelle, avec un fleuron aussi de l'activité économique en France qui viendra s'implanter fortement à Champigny. On travaille sur différentes solutions, car si une entreprise comme Air Liquide peut être incitée à partir compte tenu de l'état de son bâtiment, dans ce que nous pouvons construire aujourd'hui, nous pouvons apporter de nouvelles solutions, en particulier autour du Grand Paris. Voilà. Il sera aussi intéressant de voir avec le propriétaire ce qu'il envisage de faire de cet investissement pour que ça ne reste pas une coque vide si l'on va jusqu'au bout du départ d'Air Liquide. Je rappelle que ce qui avait été proposé, y compris quand vous étiez en responsabilité, c'était de faire des ensembles de logements pour équilibrer l'opération, mais ça n'aurait rien changé au fait qu'Air Liquide reste ou pas. Voilà où l'on en est aujourd'hui.

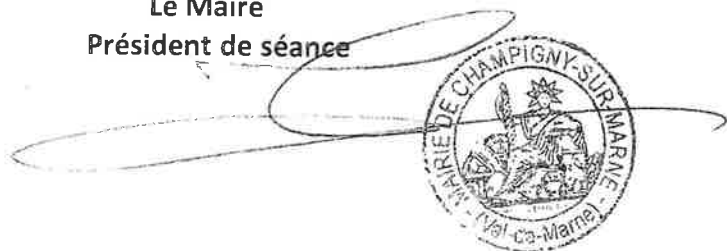
Bien, écoutez, on a épuisé l'ordre du jour et les questions diverses, et donc je vais vous souhaiter une excellente soirée. »

La séance est levée le 8 février 2024 à 0 h 25.

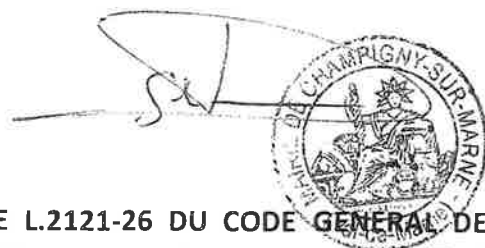
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *00h 25*

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

- PROCES VERBAL PUBLIE LE 03 AVR. 2024